

6^e Assises du social
6. Konferenz für Sozialfragen

—

**La participation: un impératif
pour la cohésion sociale**
**Partizipation: eine Voraussetzung
für den sozialen Zusammenhalt**

Vendredi 16 avril 2010
Freitag 16. April 2010



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD



La participation : Un impératif pour la cohésion sociale

Depuis la Constitution qui évoque les droits et devoirs de participation des citoyens et des habitants, jusqu'au rapport du SECO (Secrétariat d'État à l'économie) sur les droits et devoirs de participation du travailleur, en passant par l'Agenda 21 qui incite chaque membre de la société à prendre part au développement durable dans ses diverses composantes, la participation semble bel et bien constituer une tâche, aux contours peut-être flous, mais indispensable à la vie, pour ne pas dire à la cohésion des sociétés occidentales.

Après les Assises 2008 consacrées aux rapports entre les citoyens et l'État, cette nouvelle édition poursuit la réflexion sur les composantes de la cohésion sociale en se penchant sur la thématique de la participation. Devoir social et politique ou engagement éthique, la participation se love dans l'ensemble des actes de la vie quotidienne. Participer, c'est faire oeuvre de citoyenneté comme faire oeuvre d'intégration, parce que c'est s'intéresser à l'espace public, à la vie de la société sans laquelle l'être humain n'existe pas. Exigence donc d'un côté, mais limitation de l'autre, puisque participer suppose un certain nombre de compétences dont ne disposent pas nécessairement tous les membres de la société. La question de la participation interroge donc, d'un côté, la manière d'articuler le devoir de chacun à prendre part à la construction de la société avec la tendance actuelle au « chacun pour soi ». De l'autre côté, elle soulève un problème criant d'inégalités sociales, la capacité à participer dépendant fortement des conditions sociales d'existence, de la socialisation, de la position ou de l'insertion de l'individu dans la société.

Que ce soit au niveau politique, économique, social, environnemental ou associatif, la participation semble être sur toutes les lèvres, avec le constat d'une forte démobilisation participative. Le projet de ces Assises du social, version 2010, est d'analyser ce potentiel à la fois d'intégration et de désintégration, d'en dégager les tenants et aboutissants et d'en montrer les enjeux tant sociaux, que politiques ou économiques.

Partizipation: Eine Voraussetzung für den sozialen Zusammenhalt

Von der Verfassung, in der das Recht und die Pflicht zur Partizipation der Bürgerinnen und Bürger verankert sind, über die Agenda 21, die jedes Mitglied der Gesellschaft dazu anregt, sich an der nachhaltigen Entwicklung zu beteiligen, bis hin zum Bericht des Staatssekretariates für Wirtschaft über die Partizipationsrechte und -pflichten der Arbeitnehmenden – die Partizipation scheint eine zwar etwas unscharf umrissene, aber dennoch fürs Leben, ja sogar für den Zusammenhalt der westlichen Gesellschaft unabdingbare Aufgabe zu sein.

Wie schon die Konferenz 2008 « Beziehungen zwischen Staat und Bürgern » widmet sich auch die diesjährige Ausgabe den gesellschaftlichen Beziehungen und beschäftigt sich dabei mit dem Thema der Partizipation. Gesellschaftspolitische Verpflichtung? Ethisches Engagement? Partizipation ist in allen täglichen Verrichtungen wiederzufinden. Partizipation bedeutet Bürgerlichkeit und Integrationswillen, Interesse für die Öffentlichkeit, aber auch für das Gesellschaftsleben, ohne das der Mensch wohl kaum existieren würde. Partizipation ist also eine Notwendigkeit, jedoch eine, die auch ihre Grenzen hat, setzt sie doch eine gewisse Anzahl an Kompetenzen voraus, über die nicht unbedingt jedermann verfügt. Mit der Partizipation stellt sich die Frage nach der Verpflichtung des Einzelnen, sich am Aufbau der Gesellschaft zu beteiligen, und dies in einer Zeit, da jeder nur an sich selber denkt. Partizipation wirft aber auch das Problem der sozialen Ungerechtigkeit auf, denn die Fähigkeit zur Partizipation ist keine Selbstverständlichkeit und hängt stark von den sozialen Lebensbedingungen, der Sozialisierung, Stellung und Integration einer Person ab. Ob Politik, Wirtschaft, Soziales oder Umwelt – Partizipation ist in aller Munde, erlebt aber trotzdem gerade einen starken Abwärtstrend. Die Konferenz für Sozialfragen 2010 will nun herausfinden, ob die Aufforderung zur Partizipation die Integration fördert, oder ob sie die gesellschaftlichen Ungleichheiten nur noch verschärft. Außerdem will die Konferenz aufzeigen, welche sozialen, politischen und wirtschaftlichen Herausforderungen mit der Partizipation einhergehen.

Les Assises du social

Anne-Claude Demierre, *Conseillère d'État, Direction de la santé et des affaires sociales*

La participation : entre devoir socio-politique et contradiction normative

Vivianne Châtel, *Maître d'enseignement et de recherche, Domaine Sociologie, politiques sociales et travail social, Université de Fribourg*

PARTICIPER : ENTRE OBLIGATION SOCIALE ET DEVOIR MORAL

Partizipation in der Schule, Betroffene werden Beteiligte

Willy Marti, *Direktor Orientierungsschule Region Murten*

Le social : du droit à la dignité au devoir de s'impliquer

Daniel Känel, *Conseiller juridique, Service de l'action sociale*

PARTICIPER : ENTRE MOBILISATION ET RETRAIT

Une administration ouverte et compétitive

Claude Lässer, *Conseiller d'État, Direction des finances*

L'expérience d'un Agenda 21

Thierry Flückiger, *Conseiller communal à Chapelle*

Fabrice Granzotto, *ancien Président de la société de jeunesse de Chapelle - Gillarens*

L'engagement citoyen parmi les jeunes

Laurent Cousinou, *Président du Conseil des Jeunes*

PARTICIPER : ENTRE INITIATIVE ET INNOVATION

Les sanctions pénales et le suivi des délinquants : faire participer pour dissuader

Simon Gabaglio, *Agent de probation, Service de probation*

La plateforme pour l'intégration des requérants d'asile : le pari de la rencontre

Pierre-Alain Chervet, *Enseignant, Sugiez*

Synthèse de la journée

Marc-Henry Soulet, *Professeur ordinaire, titulaire de la Chaire francophone, Domaine Sociologie, politiques sociales et travail social, Université de Fribourg*

Les Assises du social

Anne-Claude Demierre, *Conseillère d'État, Direction de la santé et des affaires sociales*

«Etre pauvre, c'est être étranger dans son propre pays, c'est participer d'une culture radicalement différente de celle qui domine la société normale.»

Michael Harrington, écrivain, politicien et professeur américain

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un très grand plaisir que je vous adresse ces quelques mots à l'occasion de cette nouvelle édition des Assises du social. Je profite de cette occasion pour vous adresser mes plus cordiales salutations.

Je salue tous les participants et participantes à ce vaste forum interdisciplinaire. Avec plus de 170 personnes inscrites à ce jour, la présence dense et assidue aux Assises du social montre que la thématique de la « participation », qui va occuper nos esprits durant cette journée de réflexion, a encore de beaux jours devant elle. J'adresse mes remerciements à tous les intervenants de cette journée qui ont accepté de participer à cette journée, contribuant ainsi par la qualité de leur intervention à sa réussite. Mes remerciements vont également à tous les collaborateurs et collaboratrices du Service de l'action sociale ainsi de la Chaire francophone du domaine sociologie, politiques sociales et travail social de l'Université de Fribourg qui ont préparé cette journée et qui se sont tout particulièrement investis pour nous offrir ce programme de qualité.

Im Verlaufe des Tages werden Sie – und da bin ich mir ganz sicher – die Themen, die uns beschäftigen, mit viel Elan, Fachwissen und Erfindungsgabe in Angriff nehmen. Eben dieser Austausch von verschiedenen Erfahrungen und Sichtweisen ist es, der uns in Zukunft weiterkommen lassen wird, mit dem wir

Antworten auf die gesellschaftlichen Probleme unserer Zeit finden werden.

Car les Assises du social sont elles-mêmes une manifestation emblématique de la participation. Parvenu à sa 6^e édition, ce rendez-vous important pour les professionnels du social rassemble depuis plus de 10 ans de nombreux acteurs cantonaux, qui, ensemble, approfondissent leurs réflexions sur des questions communes à leurs différents champs d'action.

Au-delà de l'aspect informatif et instructif des Assises, ces moments passés ensemble sont d'abord une occasion pour échanger, pour discuter, pour mieux se connaître et pour réfléchir de manière conjointe. Cette implication porte sur des questions d'intérêt collectif appartenant finalement au bien commun. Cette rencontre se veut aussi, in fine, un espace d'initiation d'actions qui englobe la Cité et toutes ses composantes. Le sens de l'histoire ne s'acquiert-il pas finalement en participant un peu? Comme l'affirmait l'écrivain italien Antonio Baldini, que je me permets de paraphraser ici. J'ose croire que c'est le cas !

Nous sommes là au cœur de la problématique: la participation de chacune et de chacun à notre société est un défi de la perspective sociale. Le point de départ de nos réflexions menées à l'occasion de ces Assises démarre toujours à partir de questions « sociales ». Pourtant, celles-ci traversent la société et nos différents champs d'action. Le sens de la participation doit donc être construit en agrégeant différents points de vue, différentes perspectives non opposés mais souvent complémentaires. Du point de vue social, la participation renferme en elle la possibilité de chacune et chacun à prendre part à la société, à sa construction et à la définition d'une destinée commune. La participation, c'est donc, vous l'avez bien

compris, l'antithèse de l'exclusion. Et dans ce vaste débat, je suis convaincue que nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réflexion sur la reconnaissance de chaque citoyen, sur son identité, sur le sens qu'il peut donner à sa vie, bref sur son existence sociale en tant que telle.

Cette année dédiée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale donne un caractère solennel à ce défi. L'ampleur du phénomène est bien connue, même si les données statistiques sont encore lacunaires. Etre pauvre, c'est être étranger dans son propre pays, comme le dit Michael Harrington dans son livre *L'autre Amérique*, que j'ai cité en introduction de cette intervention. Pourquoi ? Tout simplement parce que pauvre, on ne peut pas prendre part pleinement à la vie sociale et économique de la société où l'on évolue.

L'absence de participation se manifeste en particulier dans notre pays par la mise à l'écart du marché du travail d'un grand nombre de personnes ou par une participation au rabais avec un taux de rémunération de la valeur travail qui se situe en dessous du minimum vital pour ceux et celles que l'on appelle les *working poors*.

Dans ces conditions, la participation à la vie sociale, culturelle et même politique s'en trouve entravée. Devenir ou être pauvre, c'est vivre dans un cercle vicieux, depuis lequel il est difficile de sortir par ses propres moyens. Ce qui est inacceptable, c'est que ces trajectoires ne sont plus ni exceptionnelles ni isolées, mais qu'elles sont le quotidien de centaines de milliers de personnes en Suisse. Et la limite entre une vie décente et la pauvreté est parfois ténue : il suffit d'un divorce ou d'une maladie pour qu'une vie ou plusieurs basculent dans la misère.

Selon l'Office de la statistique, le seuil de pauvreté correspond à un revenu inférieur à 2200 francs pour une personne seule ou 4600 francs pour une famille avec deux enfants. Selon ces chiffres, près de 9% de la population suisse vit aujourd'hui en

dessous du seuil de pauvreté, ce qui représente 380 000 personnes âgées de 20 à 59 ans. Selon Caritas, si l'on étend l'analyse aux personnes de 60 à 64 ans, aux ayants droits à l'aide sociale au-dessus du seuil de pauvreté, aux enfants et aux retraités, c'est bien entre 700 000 et 900 000 personnes qui éprouvent des difficultés en lien avec la pauvreté dans notre pays. Les groupes sociaux les plus touchés par ce phénomène sont les grandes familles, les familles monoparentales, les chômeurs, les indépendants, les gens peu formés ainsi que les aînés.

Pour relever le défi de la pauvreté, nous devons nous donner les moyens de soutenir la participation et aussi de mieux la comprendre. Participer suppose des moyens comme la formation, des qualifications ou encore un réseau social, qui sont des ressources essentielles pour accéder à un emploi. Participer fait également référence à la question de l'inégale répartition des ressources entre les membres de notre société. L'exclusion durable du marché du travail pose également le problème d'une citoyenneté à deux vitesses. François Mitterrand disait d'ailleurs : « L'égalité n'est jamais acquise; c'est toujours un combat. » Et je crois qu'à l'heure où les banques reversent des bonus par millions, comme si rien n'avait changé, comme si ceux qui souffrent encore de la crise n'existaient plus, le combat contre les inégalités est encore un projet qui prend tout son sens et qui nous concerne tous.

Travailler à la participation de toutes et tous est donc un enjeu démocratique. Trouver des solutions durables pour créer des emplois pour les plus faibles dans notre société, empêcher les populations les plus fragilisées de tomber dans l'exclusion et, enfin, développer des stratégies pour réinsérer les exclus et les pauvres dans la société sont trois enjeux majeurs pour notre canton pour les années à venir. Il s'agit même d'un enjeu national. Je vous rappelle à ce titre la phrase de la Constitution fédérale qui nous dit dans son

préambule : « La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible ». En comprenant mieux le défi que représente la participation et les mécanismes de l'exclusion et en y apportant des réponses concrètes en terme d'emploi, de réinsertion professionnelle, de revenus et de pouvoir d'achat, c'est bien un pas essentiel vers la réduction de la pauvreté que nous faisons tous ensemble.

Comme vous le voyez, les territoires où doivent se rencontrer les partenaires du social sont encore immenses. Les réponses aux problèmes posés par la participation passeront inévitablement par une réflexion approfondie sur le rôle de chacun d'entre nous, qui sommes concernés par le développement et l'avenir de nos politiques sociales.

Et je suis convaincue que sur tous ces points, vous qui participez à ces Assises du social, pouvez nous fournir, par l'excellence de vos travaux et de vos réflexions, des cadres d'analyse de qualité. Et je suis sûre que, de ces débats et des enseignements que nous pourrions en tirer, naîtra également une plus grande maîtrise des défis actuels et futurs dans le domaine du social.

A ce titre, je profite de ces quelques minutes pour vous remercier chaleureusement, vous toutes et tous qui au quotidien vous engagez avec détermination pour développer des prises en charge de qualité. Très chaleureusement, je vous adresse un tout grand merci pour votre fantastique travail tout au long de l'année au service des plus faibles d'entre nous.

Et ce n'est qu'en développant des relations ouvertes entre tous les acteurs concernés que nous pourrions avancer. Comme nous le faisons aujourd'hui, nous devons impérativement mettre en réseau nos expériences et encourager les collaborations pluridisciplinaires pour répondre aux besoins les plus immédiats de manière efficace. Cette mise en réseau des professionnels du social est l'une des clés pour l'amélioration de nos politiques

sociales sur le plan cantonal et l'un des objectifs de nos discussions d'aujourd'hui.

Je vous remercie et vous souhaite une journée fructueuse.

La participation : entre devoir socio-politique et contradiction normative

Vivianne Châtel, *Maître d'enseignement et de recherche, Domaine Sociologie, politiques sociales et travail social, Université de Fribourg* »

« Participer, c'est pouvoir décider, user de son libre arbitre »

« Participer, c'est comprendre »

« Participer, c'est prendre conscience de sa responsabilité »

« Participer, c'est être acteur de sa vie »

« Participer, c'est faire-ensemble »¹

Depuis leur création, les Assises du social visent une réflexion décalée. Sans requérir une emprise directe sur la réalité sociale du Canton, elles cherchent néanmoins toujours à entrer dans les préoccupations des différents acteurs (économiques, politiques, sociaux, éducatifs, environnementaux, etc.), mais par des voies inaccoutumées. Après les premières Assises consacrées à la violence des jeunes et la violence faite aux jeunes, aux Assises sur la qualité de vie ou encore sur les « nouveaux » rapports entre citoyens et État, ces Assises se consacrent à la participation, associée depuis toujours aux premières lueurs de la démocratie, avec l'exemple de la Démocratie grecque.

La thématique n'est certes pas nouvelle. Depuis plusieurs années maintenant, la question de la participation politique dans le monde démocratique constitue une permanente interpellation. Chaque élection / votation ou presque voit poindre une interrogation sur le déclin de la participation.

Mais aujourd'hui l'interrogation semble prendre une autre dimension. À l'impératif

¹. Ces citations sont issues de mes entretiens avec des interlocuteurs et interlocutrices du Canton. Je voudrais ici remercier toutes les personnes qui m'ont consacré de leur temps ainsi que les administrations communales qui ont bien voulu répondre à mes quelques questions. Ce travail est issu de nos échanges, même si l'analyse ne peut en aucun cas leur être imputée.

du bonheur, de la performance et de la beauté, à l'impératif de la réussite professionnelle et de la consommation, semble *désormais* s'ajouter celui de la participation. Quelques exemples suffisent à illustrer cette emprise de l'exigence de la participation dans le quotidien de nos vies.

Au niveau social, les intervenants sociaux connaissent bien les difficultés afférentes à la nécessité de responsabilisation des usagers, tant celle-ci se heurte, dans nombre de situations, aux compétences inadaptées des personnes, en termes de participation, à / pour se définir un projet de vie.

Au niveau économique, les entreprises se confrontent aux enjeux de participation qui serait alors synonyme de productivité et de motivation².

Au niveau politique, des études nombreuses et variées ont constaté la lente « agonie » de la participation politique, symbole du repli sur soi, du désinvestissement pour la place publique, du désintérêt pour les Affaires publiques.

Au niveau juridique, les nouvelles pratiques valorisent la participation active des auteurs lors de certaines procédures, en vue de ce que j'appellerai la (ré-)appropriation d'un

². <http://www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/00009/00027/01520/index.html?lang=fr>. La Loi sur la participation (RS 822.14), loi fédérale du 17 décembre 1993 sur l'information et la consultation des travailleurs dans les entreprises, règle les conditions de participation des travailleurs dans l'entreprise, quelle qu'en soit la taille. L'aide-mémoire rappelle ainsi que la participation des travailleurs a pour objectif de favoriser le dialogue dans l'entreprise et que « des travailleurs bien informés s'identifient plus fortement avec l'entreprise, sont plus motivés et plus productifs. ».

projet de vie conforme aux normes de la société.

Au niveau éducatif, pour finir, la participation constitue, pour ne prendre qu'un exemple, le B.A.BA des relations professeur-e-s / élèves / parents, même si cette participation ne va pas de soi.

Au niveau transversal, l'agenda 21 vise à semer, au regard du cadre local notamment, quelques graines de participation en incitant chaque membre de la société à contribuer à l'entreprise de développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

La participation apparaît bien, en ce sens, comme une exigence, et ce, dans toutes les sphères de la vie sociale. Mais, de ce nouvel impératif, qu'en dire ?

Avant de tenter de préciser les différents enjeux de cette exigence, j'aimerais citer (voire re-citer) cette phrase de Alexis de Tocqueville, phrase qui pourrait justifier à elle seule cette journée consacrée à la participation.

« Préoccupés du seul soin de faire fortune, ils n'aperçoivent plus le lien étroit qui unit la fortune particulière de chacun d'eux à la prospérité de tous. Il n'est pas besoin d'arracher à de tels citoyens les droits qu'ils possèdent ; ils les laissent volontiers échapper eux-mêmes. L'exercice de leurs devoirs politiques leur paraît un contre temps fâcheux qui les distrait de leur industrie. (...) Ces gens-là croient suivre la doctrine de l'intérêt, mais ils ne s'en font qu'une idée grossière, et, pour mieux veiller à ce qu'ils nomment leurs affaires, ils négligent la principale qui est de rester maîtres d'eux-mêmes. (...) Les hommes qui ont la passion des

jouissances matérielles découvrent d'ordinaire comme les agitations de la liberté troublent le bien-être (...) Une nation qui ne demande à son gouvernement que le maintien de l'ordre est déjà esclave au fond du cœur ; elle est esclave de son bien-être, et l'homme qui doit l'enchaîner peut paraître. »³

Vous l'aurez compris, Alexis de Tocqueville nous alertait déjà dans sa célèbre analyse *De la Démocratie en Amérique* sur les dangers du repli sur soi, du désinvestissement de la sphère publique. Et il est aisé d'opposer à cette exigence de participation, l'exigence de (sur-)vie. La participation (à la définition de l'intérêt général) se trouve alors subsumée sous les nécessités de la vie biologique : se nourrir, se loger, se vêtir, se protéger. Première confrontation avec l'idéal de participation donc, qui vient immédiatement faire écho à une seconde confrontation, celle de la frontière : quel est le champ d'application de la participation.

Toute réflexion sur la participation, rejoignant en cela les réflexions sur la violence des jeunes, se heurte à une certaine ambivalence : d'un côté toute expérience, associant quelques citoyens, est proclamée peu ou prou « participation », de l'autre, la participation est exclusivement du côté de la participation politique.

D'un côté, se décèleraient de nouveaux rapports à la cité, forcément participatifs, même si *underground*, même si « on peut les prendre en défaut de vigilance

³. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, tome 2, Paris, Éditions Garnier-Flammarion, 1981, pp.176-7.

sociétale »⁴, dans les pratiques marginales, comme le *slam*, pratiques marginales qui seraient pratiques de résistance à l'asservissement du monde contemporain. Rien de nouveau donc. Le monde social – ici entendons la société – a toujours généré des pratiques de résistance, d'abord appelées pratiques déviantes, puis tolérées, puis intégrées comme pratiques normales. Le jazz en a été un témoignage musical. Des pratiques d'abord à la lisière de la société pour ensuite en faire partie intégrante. D'ailleurs certains de ces slammeurs font déjà l'objet d'une critique sévère puisque catalogués « faux révoltés ». Mais n'est-ce pas même du rôle de la société de créer à la fois ses problématiques déviantes, et les conditions de leur normalisation ou institutionnalisation. Rappelons ici que le crime, pour le fondateur de la sociologie, Émile Durkheim, est utile à la société, puisqu'il lui permet de rappeler la norme.

De l'autre côté, la participation aux affaires publiques (désormais très affaiblie) constitue sans nul doute le point d'orgue des interrogations sur la participation. Dans cette version, nous ne participons que si nous votons.

Et entre ces deux extrêmes, des enjeux très diversifiés qui, loin de baliser le thème de la participation, ne font que le diluer, l'alourdir, l'embrouiller.

De la participation, commençons peut-être par clarifier quelques éléments, et notamment son sens premier qui est « l'action de prendre part à quelque chose » : participation à une entreprise, à

⁴. Résumé de la conférence de Bernard Eme et de Judith Hayem, « Pratiques de citoyenneté ordinaire et dynamique participative régionale », Séminaire sur *La démocratie participative. Aspects historiques et contemporains*, organisé par la Maison européenne des sciences de l'homme et de la société et le Laboratoire Gracc-Ceries de l'Université Lille 3, 2008-2010.

un complot, à une compétition, aux bénéfiques, à un spectacle, aux votations, à un colloque, aux Assises du social, à la cuisine, au ménage, à l'éducation des enfants... La participation suppose donc de prendre part à quelque chose, et comme le dit l'adage populaire, l'important, c'est de participer⁵.

Mais est-ce si évident ? Participer, oui. Mais à quoi et pour quoi faire ? Dans la mesure où finalement toute action est participation.

« Quelle participation à la société est envisageable aujourd'hui autre que la consommation, dans une société, me dit un interlocuteur, du « clic » et du règne du tout, tout de suite ? »

Posons la question un tout petit peu différemment :

Après les heures de travail, de cuisine, de ménage, de jardinage et d'éducation des enfants, après le temps de cerveau humain disponible pour Coca Cola grâce à la télévision⁶, quel temps reste-t-il pour participer à la vie de la Cité dans ce qu'elle a de plus noble, si nous nous référons à la démocratie grecque, à savoir l'engagement politique ou civique ?

Dans l'introduction à la brochure *La Confédération en bref*, chaque année éditée par la Confédération et qui présente le fonctionnement des institutions politiques, le chancelier de la Confédération insistait,

⁵. Cette phrase est faussement attribuée à Pierre de Coubertin, le concepteur des Jeux Olympiques modernes, qui aurait en fait repris une phrase d'un évêque de Pennsylvanie : « L'important dans la vie ce n'est point le triomphe, mais le combat, l'essentiel ce n'est pas d'avoir vaincu mais de s'être bien battu. » Durry J. & al., « Jeux Olympiques » in *Encyclopædia Universalis*, site 3w.universalis-edu.com, consulté le 13.04.2010.

⁶. Selon la désormais célèbre invective de Patrick Le Lay, alors directeur de la chaîne de télévision française (TF1), largement reprise dans les journaux en juillet 2004.

en 1999, sur l'importance de la participation politique :

« La démocratie ne peut fonctionner que si tous les acteurs assument leurs responsabilités. Celle des citoyens est de s'exprimer, d'animer l'évolution de notre cadre de vie en participant aux élections et aux votations populaires. Puisse ce document encourager les Suisses à exercer pleinement leurs droits (...). ».⁷

Mais fondamentalement, suffit-il de voter pour assumer ses responsabilités de citoyen et citoyenne et ainsi participer à la société ?

Nous avons ici étendu l'idée de participation à l'engagement politique ou civique, entendons par là la participation politique (en tant que participation aux votations, aux assemblées, aux conseils communaux...) et la participation aux sociétés et autres associations sociales, culturelles ou sportives, entendu qu'elles sont expression et support de cohésion sociale. Le spectre de la participation est ici largement incomplet, mais, pour ne pas oublier une des applications principales, nous avons ajouté à ce tableau, la participation contrainte, celle qui fait partie intrinsèque du contrat institutionnel, tel le contrat scolaire ou le contrat d'aide sociale.

Première interpellation, donc : la participation politique

Comme le rappelle chaque année la brochure *La Confédération en bref*, « il n'est guère de pays où le peuple participe aussi largement qu'en Suisse aux décisions politiques. (...) Sur le plan fédéral, le

citoyen suisse dispose des droits politiques suivants : le droit d'élire ses représentants (...); le droit de voter sur des objets (...); le droit de déposer une initiative (...); le droit de lancer un référendum (...) ». Même si ces dernières années, certains de ces droits, comme le droit de déposer une initiative, font régulièrement l'objet de tentatives de limitation.

Et en 2001, le Président de la Confédération louait en quelque sorte cet engagement civique :

« La Suisse est une démocratie sociale vécue, aspirant à une communauté sans haine, sans violence et sans racisme, à une société informée et responsable, exerçant la solidarité entre ses membres et à l'égard des générations futures. Chez nous, chacun fait de la politique. La politique, c'est tout engagement pour l'environnement, la culture, le social, la collectivité. Chacun dans ce pays doit prendre une part de responsabilité pour que ses habitants – qu'ils soient riches ou pauvres, jeunes ou âgés, citadins ou campagnards – vivent dans l'équité. »⁸

Mais qu'en est-il réellement ? Qu'en est-il au niveau des assemblées communales ? Nous avons élargi la question de la participation politique à la mobilisation des citoyens et citoyennes – ce qui exclut d'emblée les non-citoyen-ne-s – aux assemblées communales. Rappelons ici qu'en vertu de l'**article 48 alinéa 1 sur la citoyenneté active** de la Constitution du canton de Fribourg (du 16 mai 2004),

« Ont le droit de voter et d'élire en matière communale, s'ils sont majeurs :

⁷. François Couchepin, « Introduction » in *La Confédération en bref*, Bern, Publications de la Chancellerie fédérale, 1999, p.1. François Couchepin était le chancelier de la Confédération.

⁸. Il s'agit du Président de la Confédération, Monsieur Moritz Leuenberger. Cf. *La Confédération en bref*, 2001, p.63.

- a) les Suissesses et les Suisses domiciliés dans la commune ;
- b) les étrangères et les étrangers domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement. »

Droit et devoir applicable selon l'article 149 alinéa 2, depuis le 1^{er} janvier 2006.

Notons qu'aucune statistique cantonale ne relève la participation des citoyens et citoyennes aux Assemblées communales. Une administration communale évoque ainsi la participation aux assemblées en ces termes :

« Au niveau de la participation aux assemblées, je ne peux que confirmer ce qui se dit dans la presse. À savoir, que les citoyens ne participent guère aux assemblées communales si les affaires communales se passent bien. Par contre dès qu'il y a un problème, la fréquentation augmente. La participation peut augmenter également dès qu'une certaine catégorie de personnes est directement concernée. Je suis à mon poste depuis 21 années et la plus grosse assemblée a eu lieu il y a une vingtaine d'année pour une décision à prendre pour la construction d'une route. Près de 170 personnes présentes avec un corps électoral d'environ 500 personnes. »

Propos confirmé par une autre administration communale,

« Le nombre de participants est en relation avec les objets qui sont soumis au vote : un nouveau règlement, une demande de crédit pour un projet de construction, etc... inciteront les citoyens à venir plus nombreux »

Une grande affluence est donc associée à un projet spécifique, la plupart de ces présents « ne venant habituellement jamais aux assemblées communales ».

De fait, sur la consultation des projets communaux, seul-e-s les habitants et habitantes ayant un intérêt direct, se déplacent,

Et, nous précise une administration

« dans la majorité des cas, [les habitants] ont confiance dans le travail de leur exécutif »

Dans une commune ayant fait une enquête par questionnaire en 2009 sur la perception (au sens très large) de la commune incluant des questions sur la connaissance des services, la répartition des ressources à destination des habitants, seul 12% des ménages concernés ont répondu. La dernière question demandait aux enquêtés s'il souhaitait participer à une séance d'information sur l'avenir de leur collectivité. : 67% ont répondu par la négative (et 33% ont répondu positivement). Dans une autre commune, une consultation sur le plan d'aménagement local a recueilli 43% de réponses.

Une commune signale très justement qu'il est désormais moins facile de se prononcer sur l'intérêt des habitants pour les affaires communales avec la mise à disposition des informations sur les sites Internet dont presque toutes se sont dotées.

Comme l'indique toujours la brochure de la Confédération de 2009, « l'abstention de la grande majorité peut s'expliquer de diverses façons : elle peut être l'expression d'une satisfaction envers le travail des membres du Conseil communal ainsi que d'un accord tacite avec les décisions prises

par les concitoyens ; elle peut trahir un manque d'engagement pour le lieu de domicile et, par extension, une absence d'intérêt pour la politique locale ; mais elle est peut-être aussi le signe d'une réticence et même d'une peur à exprimer ouvertement son opinion et la défendre en public. »⁹

Pour compléter ce tableau de la participation politique locale qui oscille entre intérêt et désintérêt, il nous faut évoquer trois éléments de l'idée de participation politique : le premier concerne la question de la représentation, le deuxième, celle des nouveaux venus dans la classe des citoyennes et citoyens, et le troisième, celle de la proximité, trois dimensions intrinsèques à la vie démocratique.

La question de la représentation s'est posée à différentes reprises. Les communes semblent, en effet, peiner à trouver des habitants acceptant la charge de syndic ou de conseillers communaux. Un de mes interlocuteurs raconte cette anecdote : « lors des dernières élections communales, un citoyen a eu trois demandes de représentation de partis politiques », expliquant cette difficulté à trouver des candidats en raison de la lourdeur de la charge renforcée par la peur d'être agressé par les déçus des décisions communales, la judiciarisation, d'une part, et la faible autonomie des institutions communales, d'autre part.

Il est aisé d'enjoindre les citoyennes et citoyens à faire leur devoir ne serait-ce que pour faire valider leurs droits. Mais quelle capacité et de quel temps disposent les

citoyens actifs pour prendre des responsabilités au niveau communal ? La pression du monde professionnel, les injonctions contemporaines à la réussite, à la performance, à l'accomplissement de soi, aussi contradictoires entre elles soient-elles, la complexification aussi bien technique que juridique de la charge tendent à rebuter les bonnes intentions.

Obligeant ainsi, selon un autre de mes interlocuteurs, à se poser une question cruciale même si oblitérée :

les structures de participation sont-elles encore en adéquation avec la réalité sociale ?

autrement dit pour l'appliquer localement, le territoire communal correspond-il encore au territoire mental des citoyens ?

Prenons la famille Tartampion : les deux enfants sont au cycle d'orientation de Bulle, les parents sont nés l'un à Avry, l'autre à Givisiez. Ils travaillent tous les deux à Fribourg et habitent à la Tour de Trême. Quel intérêt auront-ils pour la ville ? Quand les attaches ne sont plus que résidentielles, il faut sans doute une force de conviction bien établie ou avoir développé des liens forts avec le village pour que la vie communale ne soit pas que lointaine préoccupation.

Plusieurs interlocuteurs relèvent de fait la différence de comportements face à la vie communale entre les habitants qui ont des racines dans le village ou ses environs et ceux qui n'en ont pas, confirmant de fait l'hypothèse des services de la Confédération évoquant « un manque d'engagement pour le lieu de domicile et, par extension, une absence d'intérêt pour la politique locale » (Cf. supra).

⁹. Services d'information de la Chancellerie fédérale, des départements et des Services du Parlement, *La Confédération en bref*, Bern, Publications de la chancellerie fédérale, 2009, p.13.

Le deuxième élément, associé à la question de la participation politique, se rapporte au souci de certains conseils communaux de valoriser *le passage au statut de citoyens et citoyennes*. Ces conseils organisent des journées en leur honneur... permettant de rappeler au passage la problématique des droits et des devoirs qui entourent la démocratie.

Il faut, me dit un interlocuteur, sensibiliser les jeunes, leur faire comprendre qu'« on y gagne à faire-ensemble ». Notons cette très belle invite d'un syndic lors d'une assemblée communale (2009) aux jeunes citoyens et citoyennes :

« Il y a 20 ans, le 09 novembre 1989, alors qu'ils n'étaient pas encore nés tombait le mur de Berlin ; cet événement a offert à toute une population de nouvelles perspectives d'avenir, avec de nouveaux droits et libertés. Avec leur accession à la majorité, [les jeunes citoyennes et citoyens] vont pouvoir bénéficier de nouvelles facultés d'accomplir et de bâtir leur vie. En parlant de droits, il y a souvent des devoirs qui vont de pair ; le premier devoir de citoyenne et de citoyen sera d'en faire usage dans une société où nous avons la chance de compter avec la liberté d'expression, fruit de notre démocratie. M le Syndic les encourage à prendre les choses en main, à intervenir en votant sur des objets intéressant la collectivité, leur entourage et leur avenir, et à choisir les personnes qui les représenteront tant à l'Exécutif qu'au Législatif. Il leur souhaite d'être actifs tant dans leur vie personnelle que professionnelle et de ne pas laisser les autres décider pour eux. Dans un climat général mondial qui laisse de plus en plus perplexe et

songeur, il espère qu'ils tireront leur épingle du jeu en se démarquant. Il les encourage à ne pas abandonner, afin qu'ils soient celles et ceux qui construiront et non qui subiront. Il leur souhaite bonne chance dans cette grande aventure. »

Avec cette invite, se fait jour l'une des grandes questions posées par la participation politique, celles des compétences nécessaires pour, et je reprends ici les mots du Syndic, *être actif dans sa vie personnelle et professionnelle, ne pas laisser les autres décider à notre place, construire et non pas subir*.

Je retrouve ici l'un de mes leitmotivs, qui parcourt mon interpellation scientifique sur la société contemporaine, à savoir les conditions de possibilité de la participation à la vie sociale dans toutes ses composantes. J'y reviens dans la conclusion.

Le troisième élément, associé à cette question de la participation politique, reprend ce leitmotiv d'un autre angle de vue, à savoir *la compréhension du système et sa proximité*. Si au niveau communal, la question de la proximité entre l'institution communale et l'habitant-e ne se pose pas vraiment, excepté peut-être pour les personnes migrantes au moins au moment de leur arrivée sur le sol helvétique, il n'en va pas de même à d'autres niveaux de l'institution politique. Ainsi un cadre de l'administration cantonale, décomposant le processus d'élections au Comité d'agglomération, évoque non seulement la complexité du système retenu mais aussi le trop grand décalage entre le citoyen et l'institution, ce qui a pour effet de rendre l'Agglomération quelque peu énigmatique.

Le message de la Présidente du Conseil fédéral sur le site du Conseil fédéral insiste sur l'importance de l'information pour les citoyens et habitants et continue en rappelant que « le libre accès à l'information ainsi que la transparence sur l'ensemble des procédures et des décisions gouvernementales constituent le fondement de notre démocratie, de notre société éprise de liberté » invitant par là-même citoyens et habitants à consulter le portail admin.ch¹⁰. Ce qui n'est guère éloigné des principes qui orientent le programme gouvernemental de la législature 2007-2011 de notre Conseil d'État et que nous avons commenté lors des Assises précédentes.

La transparence et la toile devaient, ou devraient, résoudre tous les problèmes de la démocratie directe. Et même plus. C'est vrai qu'Internet constitue, pour beaucoup, une sorte d'agora à l'échelle internationale où tout se dit, où tout s'argumente et où tout se débat. Mais une telle lecture, laudative, suppose deux oublis. Premièrement, elle oublie que tout le monde n'a pas accès à Internet. Même si nous sommes relativement privilégiés en Suisse (tout le territoire ou presque est désormais couvert), nous oublions qu'Internet reste étranger à toute une partie de la population. Deuxièmement, elle oublie (ou choisit d'ignorer) qu'Internet est le lieu des meilleures comme des pires choses.

La citoyenneté, en tant que protection des plus faibles et définition d'un projet commun, est fragile. Et Internet (plus que la mondialisation ou comme instrument de la mondialisation) à ce titre représente un danger faiblement mesuré. Non parce qu'il

est l'instrument de la liberté d'expression mais parce qu'il est un instrument de manipulation (et de contrôle). Internet transmet des millions de mégabits d'information à la seconde. Or, il faut du temps pour le simple quidam pour analyser, décortiquer et contrôler ces informations transmises. Du temps malheureusement que les individus des sociétés contemporaines ne possèdent pas, pris par les multiples exigences qui les environnent.

Dès lors l'outil informatique constitue une arme à double tranchant : faciliter la transparence, d'un côté, manipuler, contrôler de l'autre. Ainsi pour nombre d'assemblées communales, les comptes-rendus sont accessibles sur le site Internet de la commune, ce qui, il est vrai, peut faciliter la vie des membres de la collectivité. Mais dont la conséquence peut être un renforcement des pratiques individualistes. Il n'est plus besoin de s'adresser au secrétaire communal. Autrement dit, d'un côté, on déplore l'individualisme, mais on le renforce, de l'autre, en supprimant ici ou là d'antiques lieux de discussion et de rencontre. Heureusement, me dit un interlocuteur non sans humour, qu'il reste les déchetteries comme lieux de rencontre. L'autre face de l'outil Internet est de laisser la porte ouverte à toutes les manipulations possibles, tant l'esprit critique, si tant est qu'il ne fasse pas défaut, suppose du temps, qui, lui, fait souvent défaut. Dans une société où le bougisme est élevé au rang d'art de vivre, il semble évident que la pensée critique, qui demande justement une suspension du temps, un arrêt provisoire des sollicitations multiples et incessantes, ne rencontre que peu d'intérêt. Et de ce fait la participation politique ne

¹⁰. <http://www.admin.ch/br/index.html?lang=fr>

peut-elle rencontrer *in fine* qu'un enthousiasme circonscrit à l'intérêt particulier du citoyen.

Mais, comme nous l'évoquions d'entrée de jeu, prendre part à quelque chose, c'est-à-dire participer, ne se limite pas à la dimension politique – au sens des élections, votations ou autres représentations politiques.

Deuxième interpellation : la participation à la vie sportive, sociale et culturelle.

Il n'y a pas de recensement exhaustif des sociétés sur le Canton. Mais l'offre est nombreuse et variée. Les 45 communes ayant répondu à nos questions, comptabilisent plus de 500 sociétés. Cela concerne aussi bien le syndicat d'élevage, regroupement d'agriculteurs, que la société Patoisans Intré Nô (dont la mission est de réunir les adeptes du patois) en passant par maints chœurs musicaux, associations de jeunes et de moins jeunes, de danse, de géologie et troupes théâtrales.

La ville de Fribourg, dans sa présentation de 2009, comptabilisait, sauf erreur de calcul de ma part, 44 associations sportives, qui vont de 12 à 1900 membres (5 associations sportives n'ont pas indiqué leur nombre de membres et l'association Swiss Basket club, fédération suisse de Basket domiciliée à Fribourg revendique 15 745 membres), 29 associations de musique qui comptent entre 20 et 105 membres, associations auxquelles il faut ajouter celles qui se donnent pour objectif l'organisation de manifestations musicales avec notamment le festival international de musiques sacrées, l'académie d'orgue, l'association guitare passion, l'association pour la découverte de la musique ancienne,

le festival du lied, ou encore la spirale, club de jazz et de promotion d'artistes fribourgeois, 25 associations culturelles incluant le festival international de films de Fribourg, le centre d'art Fri-art, théâtres et musées, et 31 autres associations, incluant aussi bien le scrabble, les aînés, le bridge, l'astronomie... que des associations de consommateurs, de quartiers ou d'environnement. On ne compte plus les festivals qui animent le canton (j'en ai compté 20), les lieux de culture, etc.

Une rencontre parmi d'autres : la Fête de la Danse, soutenue par la Loterie romande, et présentée comme l'occasion non seulement « pour de nombreux artistes suisses de présenter leurs créations inédites » mais aussi de voyager « à travers un monde de sonorités et de tempos », « de découvrir d'autres cultures, d'autres façons de bouger, de s'amuser, de partager autour d'une même pratique universellement appréciée, celle de la danse. ».¹¹

Mais si l'offre sportive, sociale et culturelle peut sembler particulièrement développée dans le canton de Fribourg, encore faut-il y avoir accès. Il ne suffit pas d'avoir de beaux théâtres, de belles salles de spectacles, de beaux centres sportifs – même éco-durables – de beaux artistes, de beaux musées, des festivals internationaux de musique, sacrée ou non, de beaux cinémas, de belles salles de conférences, encore faut-il que toutes ces offres trouvent ou rencontrent leur public.

La Carte Culture (réservée aux habitants de 12 communes du canton : Avry, Belfaux, Chésopelloz, Corminboeuf, Corpataux-Magnedens, Düdingen, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran, Villars-

¹¹. Présentation sur le site de la Loterie romande, 3w.entraide.ch, consulté le 14.04.2010.

sur-Glâne) vise à favoriser l'accès à la culture pour les personnes défavorisées (ayant un revenu proche du minimum d'existence selon les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale, ou recevant des prestations complémentaires de l'AVS ou de l'AI, ou encore étant bénéficiaire de l'aide sociale publique). L'offre qui compte actuellement 71 propositions va de la réduction à un abonnement au Monde diplomatique ou à la revue féminine Annabelle à une réduction sur le prix du billet de concert lors du festival d'orgue de Fribourg.

Être partenaire de cette carte culture, vitrine de quelques villes du canton, c'est tout simplement, selon Caritas, pour les associations et institutions sportives et culturelles, « [atteindre] un plus large public, [mettre] en valeur leur image et [soutenir] les personnes touchées par la pauvreté et leurs enfants »¹²

La carte culture vise en quelque sorte les « publics empêchés », mais proches de Fribourg. Un public pour lequel « la culture n'est pas un luxe, (mais) une nécessité. Cela participe au vivre ensemble, à la survie. Pouvoir compter, même lorsque l'on n'a plus rien, sur ce qui ne s'achète pas et pouvoir s'ouvrir aux autres, au monde, lui donner un sens, c'est essentiel. »¹³

Certes, mais la culture coûte cher. Et très vite, trop vite sans doute, les budgets accordés aux associations sont sacrifiés sur l'autel des économies. Qui ne se souvient du débat sur les machines à sous et les salons de jeux dans le Canton, avec comme

enjeu « le sort de 360 associations ou institutions culturelles »¹⁴ dépendantes peu ou prou des bénéficiaires de la Loterie romande ? Au niveau de la ville de Fribourg, l'association Phare en collaboration avec d'autres associations s'adressait en 2009 aux « conseillères générales et conseillers généraux pour attirer l'attention sur la nécessité du maintien des prestations actuelles de la commune et prendre en connaissance de cause des décisions qui ne s'attaqueront pas à tout le lien du tissu social de la cité : la culture, le sport, le social ». ¹⁵

Comme le souligne un de mes interlocuteurs :

« Le tissu associatif joue un rôle très fort dans l'intégration. Ce sont d'excellents lieux d'intégration. »

Mais il ne semble pas y avoir de recettes pour « accrocher » (je reprends le terme d'un interlocuteur) les habitants. Même si ce même interlocuteur souligne le très fort engagement de certains syndics, de certains citoyens et habitants qui sont très mobilisés, très engagés dans les différentes associations, des sapeurs pompiers qui font passer au second plan famille et loisirs... il reste que nombre d'associations disparaissent par l'épuisement de leurs « guides ». Ne sont-ce pas toujours les mêmes qui alimentent, mobilisent, préparent, résolvent, en quelques mots « se démènent » pour faire vivre l'association ?

Pour être facteur d'intégration sociale, la culture ou le sport n'en suppose pas moins de distinguer entre pratiques de consommation et pratiques de formation. Et ne serait-ce pas très réducteur de limiter

¹². 3w.carteculture.ch, rubrique Fribourg et région / Devenir partenaire de l'offre, site consulté le 13 avril 2010.

¹³. Najat Belkacem, « La culture n'est pas un luxe, c'est une nécessité », Entretien avec Olivier Bertrand, *Libération.fr*, 11.04.2010. Najat Belkacem est adjointe au maire de Lyon.

¹⁴. Mathieu Loewer, « Référendum à Fribourg : les ressources de la culture en jeu » in *CultureEnJeu* n°5, mars 2005.

¹⁵. Argumentaire de *Phare, Accès à la culture pour tous*, du mardi 17 février 2009.

la question de l'accès à la culture à la seule question financière.

Nous retrouvons ici tout le problème de l'éloignement à la culture (mais aussi de la définition de la culture) interrogeant l'éducation dans ce qu'elle a de plus profond.

Et nous retrouvons l'éternel problème de l'information, à en croire cet interlocuteur du monde économique qui me dit, non sans dépit et résignation :

« Le public actuel a besoin d'être
« assisté » : des familles avec enfants en
bas âge téléphonent pour savoir quoi
faire pendant le week-end ».

Troisième interpellation : la participation contrainte

Comme je le disais au début de ma présentation, le spectre de la participation serait incomplet si nous n'y ajoutions la participation contrainte, celle qui fait partie intrinsèque du contrat institutionnel, tel le contrat scolaire ou le contrat d'aide sociale. Je voudrais maintenant explorer ces deux lieux de participation que sont l'école et l'aide sociale.

Dans le premier espace de contrainte, l'école, le jeu de la participation se fait à un quadruple niveau : l'enfant, les parents, l'enseignant et la société.

La vie scolaire vit sur et par la participation. Il est loin le temps des cours ex-cathedra (et ce même à l'université). Maintenant les concepts pédagogiques insistent sur la thématique de la participation. Aussi je ne centrerai pas vraiment mon propos sur la voie pédagogique, mais plutôt sur des rapports instaurés entre parents, enfants et enseignants.

Un interlocuteur, à propos de la participation fait les deux remarques suivantes, peu éloignées des clichés qui encombrant le monde scolaire et que dénoncent majoritairement les enseignants :

« À l'école, on obtient l'attention de ceux qui n'en ont pas besoin. »

« L'école est trop fermée sur elle-même et peu consciente des réalités extérieures. »

C'est vrai que le jeu à 4 mains, enfant, parents, enseignants et société, n'est pas simple. Et il peut devenir carrément excessif entre les parents qui considèrent que leur enfant a toujours raison, minimisent ses actes et décrédibilisent le discours des valeurs scolaires, l'enseignant qui tente tant bien que mal de motiver des élèves qui ne pensent leur travail scolaire qu'après tout le reste, et les jeunes qui oscillent entre désintérêt pour la chose scolaire, voire indiscipline, et distance réfléchie. Comment faire pour faire participer les élèves, les parents et inscrire le tout dans un contexte qui déborde l'école, tout en respectant la mission de l'école ? Pour un interlocuteur, extérieur mais proche du monde scolaire, il importe de réfléchir aux stratégies d'accueil des parents. Quelle image transmettons-nous de l'école avec l'assemblée de parents reçus dans la classe, questionne-t-il ?

La tâche de l'enseignant n'est pas simple. Elle l'est d'autant plus que s'il trouve de l'aide parmi ses collègues, ou l'équipe de direction, il est souvent seul face aux critiques des parents, aux préjugés, face à la sur-protection des élèves par les parents... Avec la question pendante : que faire pour que les 10 à 20% des parents qui sont critiques (toujours critiques, voire

féroce­ment critiques) ne deviennent demain 80 à 90% des parents ? N'y aurait-il pas ici, demande un interlocuteur, un travail à fournir en direction des parents par rapport au rôle de l'enseignant et sa lourdeur, son exigence physique et morale ?

Comment, en quelque sorte, concilier la fatigue, le stress et le travail des parents (peu ou pas pris en compte par les enseignants) avec la fatigue, le stress et le travail des enseignants (peu ou pas pris en compte par les parents) ? Pour nombre d'enseignants, l'objectif consiste à discipliner l'indiscipline, c'est-à-dire transmettre les bases d'une participation constructive, argumentée et réfléchie. Le B.A.Ba de l'enseignement en quelque sorte.

La question de la participation des élèves dans la classe rejoint majoritairement la question des niveaux. Si nous faisons un portrait à très grands traits, une caricature en quelque sorte, nous aurions pour les uns, une certaine réserve et léthargie, associée à une grande capacité de réflexion, pour d'autres, une participation dynamique, quelquefois excessive, et pour d'autres encore, une tendance à l'indiscipline et un manque de motivation.

Dans une classe de développement, l'enseignant insiste ainsi sur la nécessité d'« instaurer un climat de confiance où tout peut se dire », où l'important est de jouer franc jeu avec les parents et avec les élèves. La participation est ici question d'accueil et de confiance. Les mots « accueil » et « confiance » sont ici centraux. L'accueil, c'est-à-dire l'accueil de l'Autre indépendamment de ses atours socio-culturels, un accueil dans lequel la marque sociale s'efface ; et la confiance,

c'est-à-dire la possibilité de s'en remettre à l'Autre, le fait d'être lié à l'Autre par une promesse implicite constituent des pendants peu étudiés de la participation, mais l'un et l'autre en constituent clairement les prémisses. Pour pouvoir participer, dans quelque lieu que ce soit, encore faut-il non seulement être reconnu comme membre à part entière de la société (ou du groupe), c'est-à-dire ne pas faire l'objet de mépris, de dévalorisation, de discrimination – c'est le rôle de l'accueil sans condition –, mais aussi pouvoir compter sur l'Autre, compter sur son engagement implicite à faire ce qu'il dit qu'il fera – c'est le rôle de la confiance.¹⁶

Le cadre social (général) de ces classes est celui de la démunition sociale : les rencontres parents-enseignant transportent beaucoup d'émotions (dans certains cas, toute la famille est présente), beaucoup d'attentes et quelquefois d'incompréhensions de la part des parents sur leurs enfants. Et, à la démunition sociale s'ajoute la démunition langagière. Nous renouons avec l'une des grandes questions posées par la participation, à savoir celle des compétences inégales à pouvoir-dire, à pouvoir-argumenter, à pouvoir-raconter. À l'image des parents, souvent « cabossés » par la vie, et qui ont peur de « mal-apparaître », le cheminement des élèves est rarement linéaire. L'apprentissage de la participation se double alors de l'apprentissage de la responsabilité et de l'autonomie : « que ce soit eux qui prennent la décision ». Et de l'apprentissage des règles sans lesquelles leur participation à la société serait

¹⁶ Casimiro Balsa (éd.), *Confiance et lien social*, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2005. Vivianne Châtel, « L'hospitalité dans les conditions où l'humanité ne va plus de soi » in Katambwe J. M. (s/s la dir. de), *Communication et lien social. Aux fondements de la sociabilité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011.

largement compromise : ponctualité, habillement, langage, motivation... Et cela semble marcher, puisque les élèves, à en croire mes interlocuteurs, sont motivés et trouvent des places d'apprentissage, malgré leur handicap d'appartenance.

Mais la classe de développement constitue en quelque sorte une exception dans l'école, tout simplement parce que la forme classique de l'enseignement y est inadaptée. Elle contraint les enseignants si ce n'est à innover, à pratiquer différemment, ceci étant rendu possible non seulement par les faibles effectifs des classes, mais par les objectifs de ces classes de développement.

Le deuxième espace de contrainte qui a retenu mon attention concerne le monde de l'aide sociale. Pour un interlocuteur, la participation est un objectif de l'intervention et une ressource qui est déjà là. Un autre ajoute :

« comment faire pour que le bénéficiaire devienne acteur de sa vie ?
Tout un programme. »

Tout un programme, effectivement, qui passe par l'idée de contrat plus ou moins explicite passé au début de l'histoire, un contrat qui clarifie la demande, qui clarifie les choses à faire (tant pour l'intervenant social que pour le bénéficiaire), un contrat qui vise l'autonomie de la personne – c'est-à-dire l'inutilité du service (ou dit autrement un contrat qui vise à ce que le bénéficiaire n'ait plus besoin du service). Par ce contrat, se dessine l'idée selon laquelle ce sont les bénéficiaires qui sont porteurs, porteurs du changement dans leur vie, notamment. Mais comment porter encore un projet de vie quand celle-ci, cabossée par les multiples échecs, ne fait plus sens pour la société ?

L'idée de contrat se heurte à la trop grande désaffiliation de certains des bénéficiaires (même si ceux-ci n'en représentent qu'une petite partie) et à la dés-estime de soi (souvent résultante du mépris social intériorisé). La participation imposée, par le contrat, suppose de réunir un certain nombre de conditions, tel un réseau familial, un réseau social, des ressources psychiques, langagières, etc.

Le service social peut jouer ce rôle de repères, en prenant par exemple le temps de ré-expliquer les règles. Mais comme nous le dit un interlocuteur, non sans justesse, même si ses propos peuvent paraître quelque peu cyniques :

« les bénéficiaires de l'aide sociale **participent** toujours. Ils servent à montrer ce que les autres ne sont pas. »

Une image en creux qui leur colle à la peau en quelque sorte.

Un autre interlocuteur le souligne :

« Arriver à l'aide sociale, c'est toujours un échec dont la personne est en grande partie responsable, même si nous devons reconnaître une part de la société notamment quand on regarde le taux de chômage »

L'aide sociale est ici perçue comme « une béquille », sachant qu'il existe toujours une limite à l'incitation. Comment sensibiliser ? Comment transmettre l'idée d'une participation citoyenne, à des personnes inscrites dans le carcan social ?

Ne conviendrait-il pas, me dit un interlocuteur,

« de réfléchir aux modalités pour que les gens se sentent concernés par le bien commun ? »

Sachant bien entendu que cette réflexion à mener ne se limite pas aux bénéficiaires de

l'aide sociale, mais qu'au contraire elle s'inscrit dans un cadre plus large d'une réflexion sur le bien-fondé de certains projets, sur le bien-fondé de certaines pratiques de consommation, sur le bien-fondé de certains comportements incivils, etc.

« Chacun ne recherche que son intérêt individuel. » dit un interlocuteur, mettant aussi en cause la responsabilité du politique et de l'économique, notamment dans les processus de délocalisation.

Il est vrai que vouloir réinsérer les personnes dans la production industrielle légère peut relever d'un vœu pieux si ce type d'industrie n'existe plus localement ou à proximité.

Mais surtout l'injonction à participer faite aux bénéficiaires de l'aide sociale semble bien relever de l'injonction paradoxale. N'y a-t-il pas en effet une contradiction logique, une dissonance, dans l'exigence de participation (à se construire un projet de vie) quand leur présence comme bénéficiaire de l'aide sociale est, au moins pour certains d'entre eux, la marque d'un déficit ou d'une impossibilité de participation ? Nous retrouvons ici, mais avec une gravité sans pareille, la question des conditions de possibilité de la participation.

Dans cette thématique de la participation contrainte, notons le grand thème de la Collaboration interinstitutionnelle perçue ici ou là comme une idée de plus, certes une **bonne** idée, basée sur le faire-ensemble et qui met au cœur du dispositif la personne afin de coordonner la prise en charge, mais une **bonne** idée qui se heurte non seulement au problème du temps disponible, mais aussi aux limites actuelles

des dispositifs puisque la collaboration interinstitutionnelle ne crée pas de nouvelles prestations.

Quand le temps disponible pour l'usager se réduit, comment en plus inclure des temps pour les réunions interinstitutionnelles qui permettraient peut-être de dénouer des situations ubuesques mais pour lesquelles les services n'ont que peu de moyens ? Certes cette collaboration interinstitutionnelle vise le bien du citoyen, précise un interlocuteur, mais plus le citoyen est démuné et sans moyens, plus cela dysfonctionne. En gros, et pour résumer les propos de mes interlocuteurs, « ce n'est pas le remède miracle ».

Et ce d'autant plus, ajoute un autre interlocuteur, que la collaboration institutionnelle qui devrait mettre à plat sans agressivité les situations rencontrées génère en fait beaucoup de rivalité (en termes de ressources disponibles, notamment). Elle dépend beaucoup de questions inter-personnelles pour créer non pas de la rivalité mais de la confiance. Là où nous demandons aux personnes démunies de participer, il nous faut d'abord permettre aux intervenants de collaborer.

Pour conclure,

« La liberté n'est pas la possibilité de réaliser tous ses caprices ; elle est la possibilité de participer à la définition des contraintes qui s'imposeront à tous. »¹⁷

La question de la participation s'avère particulièrement hermétique en raison de son impossible délimitation. Elle rejoint finalement le cœur de l'interrogation du monde contemporain qui oscille comme le

¹⁷. Albert Jacquard, *Petite philosophie à l'égard des non-philosophes*, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 1997, p.145.

pendule entre investissement et désinvestissement, entre dénonciation de la dictature des institutions et non-volonté de participer à ces mêmes institutions. Et surtout elle se heurte à l'une des composantes de ce monde contemporain qui attire comme un aimant : à savoir la consommation. Mais une consommation aseptisée, guidée par les grands centres commerciaux, impersonnelle et inhospitalière, comme le relève un interlocuteur. Une consommation mécanique, en quelque sorte. L'injonction à participer se fait alors manipulation. Manipulation des besoins... pour faire de l'homme social, solidaire, fraternel, libre, un homme insatiable, toujours insatisfait. De gadgets en gadgets, toujours plus sophistiqués certes, mais aussi toujours plus liberticides ! Internet, Google Street View, Facebook, Twitter, Visa et autres cartes bancaires, Iphone et autres téléphones portables, ... contribuent toujours plus à suivre l'être humain à la trace, non seulement en retraçant matériellement ses déplacements (sur le réseau routier ou virtuel) mais aussi en retraçant ses pratiques, ses dépenses, ses envies, ses rêves... L'être humain résiste encore à la caméra de surveillance dans la rue, mais ne résiste plus à l'envie d'afficher sa vie privée à la vue de tous et toutes.

De fait, précise un interlocuteur,

« Nous sommes dans une société matérialiste, mais les gens sont consentants, s'en accommodent »

Lecture partagée par un interlocuteur syndical qui regrette la très grande passivité de ses collègues, passivité qu'il associe soit à une trop grande saturation médiatique ou consommatoire, soit à une très grande fatigue.

« La participation, c'est l'éternel problème », me dit un autre interlocuteur, associant la participation au faire-ensemble, comme nécessaire contrepois à l'individualisme. Et qui ajoute pour corser le problème, « il faut faire envie de participer », donnant l'image du conseil communal qui est « une expérience de vie géniale, mais cela ne se sait pas », et apportant en même temps un bémol à cette image irénique : le conseil communal c'est aussi l'expérience d'un engagement de tous les instants et où les responsabilités deviennent très lourdes. « Ne tirons nous pas un peu trop sur la corde », alerte ainsi un interlocuteur qui constate la surcharge et le ras le bol de certains édiles.

Dans un contexte dans lequel le temps semble irrémédiablement s'accélérer, dans lequel le *paraître* semble irrémédiablement avoir dépassé l'*être* (rappelons-nous ici la célèbre remarque, qui a fait le bonheur de la toile, d'un publiciste français : « si tu n'as pas une rolex à 50 ans, tu as raté ta vie »), le souci pour l'intérêt général qui demande abnégation, temps, disponibilité pour autrui, sens de la mesure et des valeurs communes, bienveillance, etc. constitue aujourd'hui un effectif anachronisme.

Le thème de la participation que nous ne saurions circonscrire à la participation politique, sportive culturelle ou associative pas plus qu'à la participation contrainte (de l'école ou de l'aide sociale) ou encore à la participation à la seule logique de la société de consommation renvoie directement à deux thématiques qui le déborde, celui de la citoyenneté et celui des conditions de possibilité de la participation. Et ce serait dans le monde contemporain une grossière et dangereuse erreur de les oublier, tant l'une et l'autre

instruisent clairement les problèmes de la participation au vivre-ensemble, les problèmes de définition du vivre-ensemble.

Dans ce contexte, interroger la participation comme impératif de cohésion sociale suppose d'interroger les conditions de possibilité de la participation, sachant que de cette participation à la vie sociale, politique, économique, environnementale, éducative, etc., va largement dépendre la prise de conscience par chacun de sa responsabilité envers la société mais aussi de sa responsabilité-pour-autrui.

Participer, c'est donc pouvoir-agir, c'est-à-dire

pouvoir se tenir comme l'auteur des actes posés,
pouvoir se penser comme membre à part entière d'une société donnée,
pouvoir adopter les valeurs qui fondent le projet d'une société démocratique dans le respect de la dignité de tous,
pouvoir encore prendre une distance critique avec le monde de la consommation, de l'immédiateté, du paraître et des paillettes.

Mais cela suppose un apprentissage.

Un apprentissage à penser par soi-même, à penser en se mettant à la place de tout autre, et à penser de manière cohérente, pour reprendre les maximes du sens commun de Emmanuel Kant.

La question de l'apprentissage à penser de manière critique n'est pas ici anodine. Elle relève peut-être d'un vœu pieu mais elle est au cœur de la problématique de la participation. C'est d'ailleurs en quelque sorte le projet de l'Académie des quartiers, qui se veut « école citoyenne » avec comme finalité le développement « d'une

jeunesse qui croit en son avenir, motivée, créative, responsable et capable d'influer sur l'évolution du monde »¹⁸, mais une jeunesse qui se révèle « difficile à mobiliser », parce que constamment sollicitée.

Si, comme me disait un interlocuteur, « chaque société façonne l'homme », aujourd'hui, « « Réussir » est devenue l'obsession générale de notre société, et cette réussite est mesurée par notre capacité à l'emporter dans des compétitions permanentes. Il est pourtant clair que la principale performance de chacun est sa capacité à participer à l'intelligence collective, à mettre en sourdine son « je » et à s'insérer dans le « nous », celui-ci étant plus riche que la somme des « je » dans laquelle l'attitude compétitive enferme chacun. »¹⁹

Appuyée sur l'idée de promouvoir la formation des citoyens et citoyennes, l'une des grandes difficultés rencontrées par cette idée de participation, rejoint celle des compétences à pouvoir-dire et à pouvoir-se-présenter, à pouvoir parler et à pouvoir échanger, à pouvoir-raconter et à pouvoir-argumenter, de façon libre et consentante, logique et cohérente, critique et pertinente. Tout un programme !

Sans une réelle prise en considération de ces difficultés, nous pouvons faire le pari que l'éloignement civilisationnel de l'idée de participation ne fera que grandir, comme si notre siècle avait déjà renoncé aux Lumières.

¹⁸. Présentation du projet de l'Académie des quartiers, Cf. <http://isee-projects.org/>, consulté le 13.04.2010.

¹⁹. Albert Jacquart, *Mon utopie*, Paris, Éditions Stock, 2006, pp.180-181.

Partizipation in der Schule – Betroffene werden Beteiligte

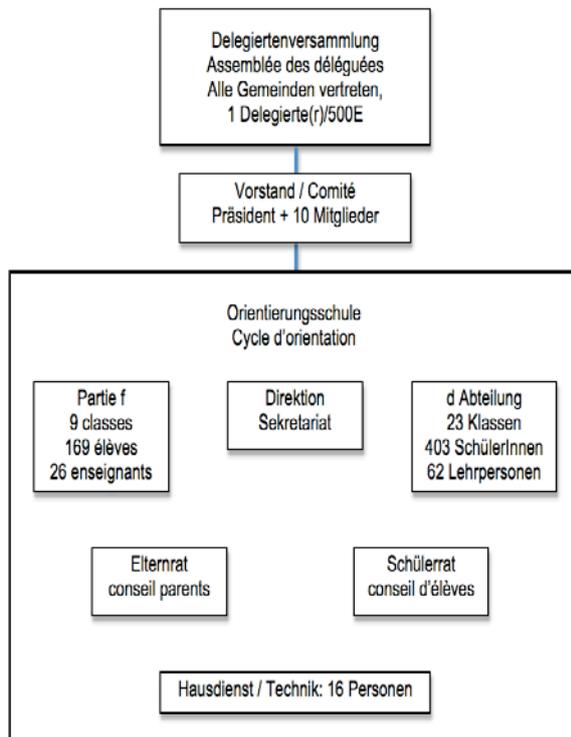
Willy Marti, *Direktor Orientierungsschule, Region Murten*

Inhalt

- Struktur der Orientierungsschule Region Murten (OSRM)
- Institutionalisierte Mitarbeit
- Externe Evaluation
- Information und Kommunikation

Struktur

Die OSRM/CORM ist eine zweisprachige Schule und wird von 16 deutsch- und französischsprachigen Gemeinden in Form eines Gemeindeverbandes getragen. Das nachfolgende Schema zeigt alle an der OSRM beteiligten Akteure.



Institutionalisierte Mitarbeit

All diese Beteiligten sind mehr oder weniger zur Partizipation verpflichtet. Einerseits auf der politischen Führungsebene die Delegiertenversammlung als Legislative und der Vorstand als Exekutive. Andererseits die ca. 90 Lehrpersonen und die 16 Mitglieder des Hausdienstes, also ca. 100 Erwachsene, die sich um das

Wohlbefinden der ca. 570 Schülerinnen und Schüler bemühen. Tagtäglich gehen also an die 680 Personen in unserem « Betrieb » ein und aus.

Ich werde in erster Linie auf die Thematik der Eltern-Partizipation eingehen und diese am Beispiel der Einführung eines institutionalisierten Elternrates erläutern. In der kurzen Zeit ist es nicht möglich, die Partizipation der Schülerinnen und Schüler zu beleuchten. Es versteht sich aber, dass durch einen partizipativen Unterricht und die tägliche Präsenz der Lernenden deren Einbindung bzw. deren Berücksichtigung bei vielen Entscheidungen gegeben ist. Ein moderner Unterricht kann auf die Partizipation der Lernenden gar nicht verzichten. Aber letztendlich liegt bei allen Projekten einer Schulklasse die Verantwortung bei den Lehrpersonen. Sie müssen also entscheiden, wie weit die Ideen und Ansprüche der Lernenden berücksichtigt werden können. Wir praktizieren bei uns eine reziproke Feedbackkultur. Ich komme später kurz auf diesen Begriff zurück.

Mitwirkung der Eltern

Es ist entscheidend, dass Partizipation nicht dem Zufall überlassen wird, sondern grundlegend und vorausschauend organisiert wird:

1. Die Eltern müssen organisiert auftreten, d. h. sie müssen sich in einer Vereinigung finden (Elternrat, Elternforum usw.)
2. Eine Kontaktgruppe muss den Informationsaustausch mit der Schule gewährleisten
3. Die Elternorganisation delegiert Eltern in verschiedene Arbeitsgruppen der Schule, wo sie beratend mitwirken
4. Die Elternmitarbeit muss in einem Reglement klar definiert sein

5. Die Elternvereinigung muss in der Bevölkerung bekannt und stark verankert sein
6. Die Elternvereinigung hilft der Schule Integrationsaufgaben wahrzunehmen

Will man zielorientiert vorgehen, muss zuerst aufgezeigt werden, was mit der Partizipation der Eltern erreicht werden soll, d. h. es braucht Indikatoren zur Feststellung von Zuständen und die Verfolgung von Abläufen, die das Erreichen oder Verlassen bestimmter Zustände anzeigen. Mit anderen Worten: Das Ziel einer effizienten Partizipation der Eltern ist erreicht, wenn z. B. folgende Feststellungen gemacht werden können:

1. Berührungspunkte zwischen Schule und Elternhaus werden abgebaut
2. Querkontakte zwischen den Eltern werden gefördert
3. Zuzüger, insbesondere Fremdsprachige, werden bei der Integration unterstützt
4. Eltern sind motiviert, bei Schulanlässen mitzuhelfen
5. Eltern kennen die Bedürfnisse der Schule besser und lernen folglich auch, die Schule in der Bevölkerung besser zu vertreten
6. Eltern setzen sich mit neuen Lehr- und Lernformen auseinander und erkennen, dass sich der Lebensraum Schule seit ihrer Schulzeit grundlegend verändert hat
7. Eltern helfen mit, die Schule in vielen Bereichen gegen aussen zu vertreten bzw. in ihrer Zielsetzung zu unterstützen

Um den Erfolg beurteilen zu können, braucht es die nötigen Messinstrumente, um zu erfahren, ob die Partizipation der Eltern Früchte trägt. Dazu eignen sich:

1. Die persönlichen Gespräche mit Eltern anlässlich von Beurteilungsgesprächen

2. Journalführung der Lehrpersonen über die Rückmeldungen der Eltern
3. Beobachtungen der Eltern in der Öffentlichkeit ... wie äussern sich die Eltern über die Schule
4. In welchem Licht erscheint die Schule in den Lokalmedien
5. Entwicklung einer « Feedback-Kultur » im Rahmen von internen und externen Evaluationen

Externe Evaluation

Als Beispiel für eine gelebte « Feedback-Kultur » möchte ich die kürzlich durchgeführte externe Evaluation vorstellen. Zwischen dem 24. September und dem 16. Oktober 2009 wurden alle Lehrkräfte, 80 Schülerinnen und Schüler der 8. und 9. Klassen sowie Eltern über die verschiedensten Bereiche unserer Schule befragt. Die Schuldirektion musste für die Datenerhebung sämtliche Unterlagen (allg. Schuldaten, Konzepte, Weisungen, Leistungserhebungen, interne Evaluationsdaten usw.) nach einer vorgegebenen Liste liefern. Weiter wurde ein Interview mit einer Gruppe von ehemaligen Schülerinnen und Schülern an einem Gymnasium durchgeführt.

Von Montag 23. November bis Mittwoch 25. November besuchte eine Expertengruppe bestehend aus drei sogenannten Evaluatoren und einer Evaluatorsin 18 Unterrichtslektionen und führten mit allen Beteiligten der Schule (Elterngruppe, Vorstand Elternrat, Lehrpersonen, Schulsozialarbeiter, Schülerinnen und Schüler, Hausdienst, Berufsberaterin, Schulvorstand, Sekretärinnen, Schulrestaurantbetreiber usw.) gesamthaft 16 einstündige Interviews durch. Auch wurde die ganze Infrastruktur und Umgebung der Schule analysiert. 80 Elternfragebogen wurden nach dem Zufallsprinzip verteilt. In einem Begleitbrief wurde den Eltern erklärt, dass es wichtig sei, ihre Erfahrungen und Einschätzungen über die Schule ihres Kindes für einen Qualitätsverbesserungs-

prozess zu kennen bzw. zu erfahren. Der Elternbrief begann mit den Worten « *Nichts ist so gut, dass es nicht noch verbessert werden könnte* » sagt der Volksmund. Das trifft auch auf die Schule zu. Ein Team von Fachpersonen für Schulqualität wird deshalb in den nächsten Wochen die Schule Ihres Kindes besuchen und die Arbeit der Schule analysieren und bewerten. Ziel dieser externen Evaluation ist es, die starken und die noch zu verbessernden Seiten der Schule zu erkennen. Diese Resultate bilden dann die Grundlage für gezielte Qualitätsmassnahmen.²⁰

Der ausgefüllte Fragebogen musste in einem beigelegten Umschlag verschlossen abgegeben werden. Die Befragung erfolgte anonym. Dieses Prozedere hat dazu geführt, dass von den 80 Fragebögen 76 oder 95 % ausgefüllt an das Evaluationsteam gelangten. Eine ansehnliche Rücklaufquote.

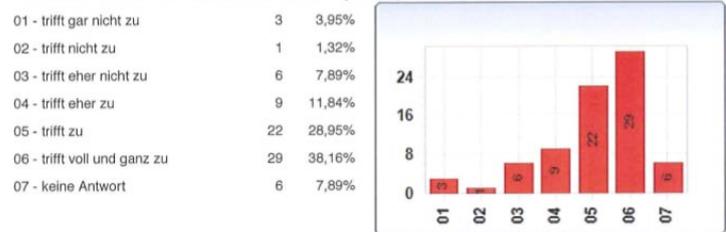
Diese anonyme Partizipation ist natürlich nicht die Beteiligung, wie sie anlässlich dieser Tagung wohl postuliert wird. Die Eltern treten so nicht aktiv-helfend im Schulgeschehen auf, sondern sie beurteilen lediglich die Schule ihrer Kinder in den verschiedensten Bereichen. Sie zeigt aber, dass Eltern in dieser (anonymen) Form bereit sind, zu Aussagen über die Schule klar Stellung zu beziehen. Nach wie vor stelle ich fest, dass viele Eltern, aus welchen Gründen auch immer, ihre konstruktive Kritik zu Schulproblematiken selten bei der richtigen Stelle anbringen, nämlich bei der Lehrperson oder bei der Schulleitung. Eine Anlaufstelle für solche Eltern ist eben der Elternrat, aber dazu mehr später.

Es ist aber für die Schule sehr wichtig, solche Rückmeldungen bei allen Beteiligten einzuholen. Im Sinne einer langfristigen Schulentwicklung können

²⁰ Begleitbrief des Amtsvorstehers des Amtes für deutschsprachigen obligatorischen Unterricht (DOA) der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport (EKSD) FR (Auszug)

dann allenfalls die nötigen Korrekturmassnahmen getroffen werden. Die Fragebögen wurden von einer externen Stelle ausgewertet und die Resultate der Schule in Form von aufschlussreichen Grafiken zur Verfügung gestellt. Die vorgeschlagenen Aussagen mussten lediglich von « trifft gar nicht zu » bis « trifft voll und ganz zu » beurteilt werden oder umgesetzt in Noten von 1 bis 6 bewertet. Bei Unsicherheiten konnten die Befragten auch « keine Antwort » ankreuzen, wie folgendes Beispiel zeigt:

Die Schule informiert die Eltern umfassend und regelmäßig.



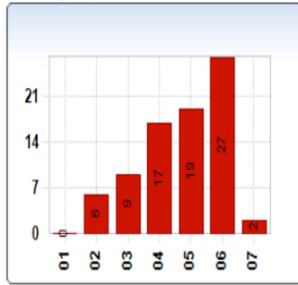
Im Ganzen konnten die Eltern also zu 60 Aussagen Stellung nehmen. Das ist eine ganz wichtige Form der Partizipation, und für die Schule sind die gelieferten Antworten sehr aufschlussreich, weil die Befragung ja anonym durchgeführt wird.

Es würde zu weit führen, hier auch noch die Beteiligung der Schülerinnen und Schüler an der externen Evaluation im Detail zu erläutern. Es versteht sich, dass auch 80 Schülerinnen und Schüler, also 20 % der gesamten Schülerschaft, querbeet durch alle Klassentypen (progymnasiale Klassen, allgemeine Sekundarklassen, Realklassen und Werkklassen) befragt wurden und selbstverständlich alle Lehrpersonen. Im Unterschied zur Elternbefragung erfolgten die beiden letztgenannten Erhebungen online und die Auswertung wurde vom mit der Auswertung beauftragten Institut dementsprechend schnell geliefert. Die Antworten der Eltern mussten nämlich von den externen Experten zuerst noch elektronisch erfasst werden.

Zur Illustration eine Beurteilung der Lernenden:

Unsere Lehrer sprechen ihre Prüfungstermine (Proben, Schulaufgaben) miteinander ab.

01 - trifft gar nicht zu	0	0,00%
02 - trifft nicht zu	6	7,50%
03 - trifft eher nicht zu	9	11,25%
04 - trifft eher zu	17	21,25%
05 - trifft zu	19	23,75%
06 - trifft voll und ganz zu	27	33,75%
07 - keine Antwort	2	2,50%



Wenn 80 % der Schülerinnen und Schüler sagen, dass dies zutrifft, kann die Schulleitung doch davon ausgehen, dass die Weisungen « Regelung für Qualifikationsarbeiten bzw. Prüfungen » von den Lehrpersonen eingehalten werden. In diesen Weisungen steht nämlich unter anderem: « Die Klassenlehrperson ist besorgt, dass die Prüfungen in den Promotionsfächern ausgeglichen auf die Wochentage verteilt werden ». Diese Regelung wurde übrigens in Zusammenarbeit mit dem Elternrat ausgearbeitet. Wenn Lernende, zufällig ausgewählt aus allen Abteilungen und unabhängig voneinander, mehr als 100 Aussagen über ihre Schule und deren Akteure beurteilen müssen bzw. dürfen, liefert die Auswertung und die Analyse der Zusammenhänge insbesondere bei Übereinstimmung bei verschiedenen befragten Gruppen wichtige Erkenntnisse für die zukünftige Qualitätssicherung und die Qualitätsentwicklung der Schule. Periodisch durchgeführte externe und interne Evaluationen müssen Teil der Schulkultur werden, sie erlauben der Schule, die Schwerpunkte für die Schulentwicklung zu definieren.

Reziproke Feedbackkultur

Ich habe eingangs kurz die Möglichkeit des reziproken Feedbacks durch die Lernenden erwähnt.

Unter « reziprok » verstehen wir Folgendes: Wenn die Schülerinnen und Schüler das Verhalten der Lehrpersonen beurteilen können, ist jede Aussage über die Lehrperson mit einer Gegenfrage zum eigenen Verhalten der Schülerin/des Schülers verknüpft. Die Lernenden sind

dadurch gezwungen, auch über ihr eigenes Verhalten nachzudenken. Die Beurteilung wird so viel differenzierter.

Konflikt	++	+	-	--
Die Lehrperson (LP) zeigt den SchülerInnen, wie sie mit Konflikten umgehen können.				
Ich versuche, Konflikte konstruktiv zu lösen.				
Die SchülerInnen wissen, welche Regelverstöße welche Sanktionen zur Folge haben.				
Um Sanktionen zu vermeiden, halte ich die vorgegebenen Regeln ein.				
Die LP geht den Ursachen von Konflikten im Unterricht nach.				
Ich kommuniziere offen und ehrlich mit der LP über Konflikte.				
Die LP lässt den Unterrichtsfluss nicht durch Ablenkungen beeinträchtigen.				
Ich trage mit meinem Verhalten zu einem konfliktarmen Unterrichtsklima bei.				

Die externe Evaluation hat gezeigt, dass die Eltern für diese Form der Partizipation eher bereit sind, als direkt mit den Experten im Rahmen eines Interviews über Schulfragen zu diskutieren. Wir hatten nämlich Mühe, 10 – 15 Eltern zu überzeugen, bei einem Interview mit den Experten mitzumachen. Nach dem Zufallsprinzip haben wir Eltern ausgelost und telefonisch angefragt, ob sie bereit wären, den externen Experten über unsere Schule Red und Antwort zu stehen. Waren es beim Fragebogen 95 %, die geantwortet haben, erklärten sich bei der telefonischen Umfrage nur noch gerade 25 % dazu bereit mitzumachen. Eltern interessieren sich in erster Priorität für das Wohl ihres eigenen

Kindes, das Wohl der ganzen Schule steht dabei eher im Hintergrund.

Es wäre nicht richtig, wenn jetzt der Eindruck entsteht, dass Partizipation und Engagement umgekehrt proportionale Grössen sind, d. h. je mehr Engagement gefordert ist, desto weniger besteht die Bereitschaft zur Partizipation. Das ist nicht wahr.

Ein Musterbeispiel ist unser Elternrat. Natürlich hat auch der Elternrat wie viele andere Institutionen im Bereich der Freiwilligenarbeit Mühe, Leute zu finden, die bereit sind, bei Projekten im Rahmen der Schulentwicklung mitzumachen. Aber wenn einmal eine Elterngruppe gefunden ist, dann ist sie diese fast nicht mehr zu bremsen. Was es dann eben braucht, ist ein Reglement, in dem insbesondere festgehalten wird, für was der Elternrat *nicht* zuständig ist.

« Der Schulunterricht und seine Überwachung sind durch Gesetze und Reglemente geregelt und fallen nicht in die Kompetenz des Elternrates. Die Bewältigung individueller Schulprobleme von einzelnen Schülern/Schülerinnen ist nicht Aufgabe des Elternrates. »²¹

Im Klartext heisst das, dass pädagogisch-didaktische Fragen, Personalfragen, Mitarbeiterbeurteilung, Stundenpläne, Lehrmittel, Klassenzuteilungen, Schulaufsicht und Einzelinteressen ausgeklammert sind. Hingegen ist erlaubt, sich um Themen, Projekte und Fragen die **ALLE** angehen zu kümmern, Fragestellungen also, welche die ganze Schule oder eine ganze Klasse betreffen.

Wir haben den Elternrat 1999 genau nach den eingangs aufgezeigten Kriterien ins Leben gerufen. Nach einigen Anfangsschwierigkeiten, verbunden mit viel Enthusiasmus, aber auch mit Enttäuschungen, weil nicht alle Erwartungen erfüllt werden konnten, hat

sich der Elternrat mittlerweile gut etabliert. Wir stellen aber fest, dass es für den Elternrat beispielsweise nicht einfach ist, eine Vakanz im Vorstand zu schliessen. Auch war es seit der Gründung des Elternrates noch nie möglich, in jeder Klasse zwei Elternvertreter zu finden. Anlässlich des ersten Elternabends in der 7. Klasse werden in jeder Klasse von den anwesenden Eltern zwei Delegierte in den Elternrat gewählt. Eigentlich wird erwartet, dass sich die gewählten Eltern zwecks Kontinuität für drei Jahre verpflichten.

Auch steht den Klasseneltern ein Pflichtenheft zur Verfügung. Die zwei wichtigsten Aufgaben der Klassendelegierten werden wie folgt beschrieben:

1. Ansprechpartner

Die Delegierten verstehen sich als Ansprechpartner für Eltern, Lehrpersonen und Schüler der Klasse und als « Drehscheibe » zu einem wünschenswerten Informationsaustausch. Die Delegierten können Anträge, Wünsche, Bedürfnisse etc., die von Seiten der Ansprechpartner an sie herangetragen werden, an den Vorstand des Elternrates der OSRM weiterleiten.

Über Probleme, welche die gesamte oder einen Grossteil der Klasse betreffen und ev. diesbezüglich geplante Vorgehen, sollte der Vorstand informiert werden.

Interessen, welche einzelne Eltern und Schüler betreffen, gehören nicht in den Aufgabenbereich der Delegierten. Dafür ist die Lehrperson erste Ansprechperson, oder später die Direktion. Der Vorstand des Elternrates kann beigezogen werden.

2. Organisation von Klassentreffen

Mindestens 1 x pro Schuljahr sollten die Klassendelegierten ein Elterntreffen organisieren. Die Lehrperson kann dazu eingeladen werden. Über weitere Aktivitäten entscheiden sie zusammen mit den Eltern und dem Klassenlehrer.²²

²¹ Reglement Elternrat OSRM, genehmigt von der Delegiertenversammlung (DV) am 28.11.2001

²² aus « Pflichtenheft für die Klassendelegierten des Elternrates OSRM », Elternrat OSRM, Nov. 2005

Auch musste der anfänglich gemeinsam und damit zweisprachig auftretende Vorstand des Elternrates feststellen, dass die Interessen der beiden Kulturen zu verschieden sind, als dass die genau gleichen Wege hätten gegangen werden können. Man einigte sich auf periodische Treffen zum Gedanken- und Ideenaustausch. Der Elternrat der französischsprachigen Abteilung hat sich anders entwickelt als der deutschsprachige. Eine sehr aktive Gruppe von ca. 10 interessierten Eltern bildet den Vorstand mit zur Zeit einer Präsidentin an der Spitze. Die Präsidentin sorgt für die Koordination und Organisation der Arbeiten und stellt die Verbindung zur Schuldirektion sicher. Diese Gruppe organisiert während jedes Schuljahres mehrere aktuelle Themenabende. Das Prozedere dazu ist ganz einfach: Zuerst sammelt die Elterngruppe Ideen und Themen. Dieser Ideen- und Themenkatalog wird dann zusammen mit einem professionellen Coach besprochen und die Machbarkeit geprüft. Der Coach klärt zusammen mit der Schuldirektion auch ab, inwiefern das Thema oder das Projekt der Schulentwicklung dient. Ist dies nicht der Fall, wird das Thema von der Prioritätenliste gestrichen. Beispiele:

- « Eduquer, c'est l'affaire de chacun. »
- « Mon ado souhaite sortir: comment se positionner en tant que parents? »

Festzuhalten ist auch, dass dem Elternrat für alle administrativen Arbeiten das Schulsekretariat zur Verfügung steht. Auch ist im laufenden Budget jeweils ein Betrag von 2500 Franken vorgesehen, über den der Elternrat frei verfügen kann.

Der deutschsprachige Elternrat setzt sich zusammen aus der Delegiertenversammlung, die jeweils Anfang Schuljahr den Vorstand wählt bzw. bestätigt und die Themenschwerpunkte für das laufende Schuljahr festlegt. Der Vorstand trifft sich dann mit der Schuldirektion, um die

Themen bzw. die Planung allfälliger Projekte zu erörtern.

Ich möchte hier noch einmal formulieren, welche Absicht eigentlich die Zusammenarbeit mit den Eltern verfolgt: Es geht darum, dass sich der Elternrat

- zur guten Zusammenarbeit zwischen den Eltern und den Lehrpersonen verpflichtet
- die Elternkontakte und Elternbildung fördert
- die Entwicklung der Schule beobachtet, allfällige in den Bereich der Elternmitwirkung fallende Probleme erfasst und Lösungsmöglichkeiten aufzeigt

Der Elternrat hat auf der Website der Schule auch seinen Platz. Eltern können dort direkt an die Vorstandsmitglieder gelangen und allfällige Anliegen deponieren.

Auch der deutschsprachige Elternrat hat an unserer Schule in den letzten zehn Jahren einiges bewirkt und einige namhafte Projekte organisiert. Beispiele:

- Plakatwettbewerb zum Thema Respekt und Toleranz; im Rahmen dieses Wettbewerbs erhielten alle Schülerinnen und Schüler ein T-Shirt mit dem Logo des Elternrates, die Finanzierung erfolgte über Sponsoring
- « Trommelfeuer », ein 3-tägiges Event zum Thema Gewalt für Schülerinnen und Schüler, Eltern und Lehrpersonen

Information und Kommunikation

Die Zusammenarbeit mit dem Elternrat hat etwas ganz Entscheidendes bewirkt: Die Schuldirektion hat bald einmal gemerkt, dass eine kontinuierliche und umfassende Information über das Schulleben ein ganz wichtiges Anliegen vieler Eltern ist. Darum haben wir vor fünf Jahren ein Informations- und Kommunikationskonzept entwickelt. Heute haben wir, ich darf es wiederholen, dank des Elternrates klare und verbindliche

Weisungen, welche insbesondere die Information nach aussen regeln. In unserem Leitbild steht « Wir kommunizieren offen und umfassend ». Um dieser Absicht gerecht zu werden, werden die Eltern bzw. die Öffentlichkeit periodisch über die Schule informiert.

Website

Am aktuellsten ist immer unsere Website, die sämtliche schulrelevanten Informationen enthält, insbesondere die Online-Version des « Schulwegweisers », die fortlaufend auf den neusten Stand gebracht wird. Zudem können die Eltern mit einer ganz kleinen Verzögerung sehen und lesen, was ihre Kinder im Schneesportlager erleben oder was in der Landschulwoche am Abend auf dem Menuplan steht.

Schulwegweiser und periodische Mitteilungen

Alle Eltern erhalten zwei Monate vor Schulbeginn jeweils den Schulwegweiser für das kommende Schuljahr. Dieser

Wegweiser umfasst etwa 24 Seiten und beinhaltet alle wichtigen Informationen rund um den Schulbetrieb.

Weiter erhalten alle Eltern periodisch während des Schuljahres einen Brief über das aktuelle Schulgeschehen:

« Herbstblätter », « Schneeflocken » und « Frühlingserwachen ». In jedem dieser Briefe im Umfang von 2 A4-Seiten erörtere ich auch immer aus meiner ganz persönlichen Sicht pädagogisch interessante Themen. Hie und da auch solche, die betroffen machen, ja sogar polarisieren.

Am Ende des Schuljahres erscheint dann noch das Jahresbulletin.

Das Ziel dieser PR-Arbeit ist, wesentliche Personenkreise für die Schule zu interessieren und positiv zu stimmen. Sie baut immer auf einer positiven Identität unserer Organisation auf, die sich auf das Leitbild abstützt. Ganz nach dem Grundsatz « Gut informierte Eltern garantieren eine gute und fruchtbare Zusammenarbeit. »

Le social : du droit à la dignité au devoir de s'impliquer

Daniel Känel, *Conseiller juridique, Service de l'action sociale*

Dans une société organisée en Etat de droit, il peut exister au moins deux types de relations : entre l'Etat et les citoyens, d'une part, et entre les citoyens eux-mêmes, d'autre part. N'oublions pas que l'Etat se manifeste par des institutions qui sont elles-mêmes représentées par des citoyens. Cela est valable pour les services de l'administration cantonale, les institutions sociales, les hôpitaux ou les tribunaux. C'est dans ce tissu de relations horizontales et verticales que la notion générale des droits et des devoirs prend tout son sens. Nous verrons comment les citoyens peuvent être amenés à jouer un rôle actif, dans leur travail ou leur fonction, voire en tant que simple individu, pour garantir le respect de la dignité humaine et contribuer ainsi à la cohésion sociale.

Par ses différents domaines d'activités, le Service de l'action sociale exerce des compétences dans les domaines les plus sensibles tels que l'aide sociale, l'aide aux victimes d'infractions, l'aide au recouvrement de pensions alimentaires et l'aide aux requérants d'asile. De ce fait, le Service peut avoir une vue d'ensemble sur diverses interventions étatiques et sur un grand nombre de difficultés personnelles et sociales. Par sa position au cœur de l'action sociale, le Service est souvent confronté à des situations personnelles et familiales complexes, en vue de statuer sur des demandes de prestations ou pour orienter les personnes en difficultés vers des solutions. De plus, le Service de l'action sociale est souvent amené à faire la coordination entre plusieurs services.

Dans mon exposé, je vais aborder les notions de la dignité humaine et du devoir général de s'impliquer. Il s'agit là non seulement du devoir de coopérer des personnes qui requièrent des prestations de l'Etat, notamment en fournissant les informations nécessaires au traitement de

leur demande, mais aussi de la manière dont chacun peut intervenir au niveau collectif et individuel pour garantir le respect de la dignité humaine, en particulier en matière de sécurité sociale, d'obligation alimentaire et d'aide aux victimes.

A] La dignité humaine

Il s'agit d'une notion indéterminée qui repose néanmoins sur des valeurs communes. Parce que la Suisse est un Etat de droit, il est intéressant de se référer aux textes fondamentaux pour approcher ces valeurs communes. La Constitution fédérale ne donne cependant pas une définition très claire de la dignité humaine, proclamant seulement que celle-ci doit être respectée et protégée (art. 7 Cst. fédérale). De même, selon la Constitution du canton de Fribourg, la dignité humaine est intangible, soit quelque chose qu'on ne saurait toucher (art. 8 Cst. cantonale). La dignité humaine est donc présentée comme un acquis commun faisant référence à des valeurs communes et connues. Les textes fondamentaux se montrent un peu plus explicites lorsqu'il s'agit de garantir un minimum de prestations dans des situations de détresse : toute personne dans le besoin a le droit d'être logée de manière appropriée, d'obtenir des soins médicaux essentiels et les autres moyens indispensables au maintien de sa dignité (art. 36 al. 1 Cst. cantonale). Autrement dit, une personne doit toujours pouvoir conserver sa dignité d'être humain, notamment en ayant un logement décent, de la nourriture et des soins élémentaires. Cette notion de dignité humaine se retrouve également dans les textes fondamentaux sur le plan international, comme la déclaration universelle des droits de l'homme. Elle sert de base philosophique à tous les droits fondamentaux comme le droit à la vie ou à la liberté, dont elle serait le noyau en

quelque sorte (cf. Etienne Grisel, Droits fondamentaux, Berne 2008, p. 61).

Dans les rapports verticaux entre l'Etat et les citoyens, la dignité humaine se caractérise comme un principe général inhérent à l'Etat de droit, comme une ligne directrice qui s'adresse à toutes les autorités étatiques (cf. ibidem, p. 61). Ainsi, selon la Constitution fédérale, toute personne a le droit d'être traitée par les organes de l'Etat sans arbitraire et conformément aux règles de la bonne foi (art. 9 Cst. fédérale). La personne est ainsi reconnue en tant que citoyen ou citoyenne à part entière, dont les droits fondamentaux sont protégés. Dès lors et logiquement, toute restriction d'un droit fondamental doit figurer dans une base légale et être proportionnelle au but visé, par exemple pour préserver un intérêt public ou privé prépondérant (art. 36 Cst. fédérale). Toutefois, en tous les cas, l'essence des droits fondamentaux reste inviolable, justement pour préserver la dignité humaine (art. 36 al. 4 Cst. fédérale).

B] Le devoir de s'impliquer

Ces quelques références aux textes fondamentaux montrent que la société a décidé de protéger de façon absolue la dignité humaine. Cependant, l'ordre juridique suisse repose également sur un autre principe fondamental, celui de la responsabilité individuelle et de la subsidiarité de l'intervention étatique : toute personne est responsable d'elle-même et contribue selon ses forces à l'accomplissement des tâches de l'Etat et de la société (art. 6 Cst. fédérale ; art. 3 al. 2 Cst. cantonale). La Confédération et les cantons s'engagent, *en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée*, à ce toute personne bénéficie notamment de la sécurité sociale et d'autres droits sociaux pour soutenir les familles ou les plus vulnérables (art. 41 al. 1 Cst. fédérale), sans pour autant aménager des droits subjectifs qui permettraient d'obtenir directement une prestation auprès

de l'Etat, sous réserve de l'aide sociale minimale dans les situations de détresse. L'histoire montre que pour remédier à une grande partie des situations de détresse, la Suisse a construit un système de sécurité sociale lié au droit du travail et à l'occasion d'évènements majeurs : le développement de l'industrialisation et du travail à la chaîne a permis l'apparition de l'assurance accidents, les guerres mondiales ont favorisé la législation en matière d'assurance vieillesse/survivants et invalidité, la crise des années 1970 a poussé le législateur à adopter une loi fédérale en matière d'assurance chômage et d'assurance de prévoyance professionnelle. Cela illustre comment une société peut s'impliquer pour garantir, par une forme de solidarité, un niveau de vie suffisant à l'ensemble de la population, même s'il demeure encore des lacunes.

B.1 En matière de sécurité sociale

Le système de sécurité sociale en Suisse est régi par un ensemble de lois relativement complexes dont l'origine remonte à la fin du 19^{ème} siècle. Chaque risque de la vie est ainsi traité séparément dans une loi spéciale sur les conséquences du chômage, de la maladie, de l'accident, de l'invalidité, de la vieillesse ou de la mort, pour garantir notamment à un grand nombre de personnes une compensation en cas de perte de gain ou de soutien. Cependant, au-delà de certaines limites temporelles ou financières, seules les ressources privées ou l'assistance publique viennent compléter le système de sécurité sociale. Mais, on l'a vu, l'intervention de l'Etat reste subsidiaire et subordonnée à une volonté politique, sauf lorsqu'il s'agit de garantir le respect de la dignité humaine par des prestations minimales et essentielles. Chaque citoyen a donc le devoir de s'impliquer personnellement pour trouver une solution, un travail et des ressources suffisantes pour lui-même et ses proches. Cela est particulièrement vrai lorsqu'une personne tombe malade, qu'elle

soit salariée ou au chômage. En effet, l'employeur n'est tenu de verser 80% du salaire que pendant un certain temps en fonction des années de service (art. 324a du code des obligations), sauf si l'employeur a conclu une assurance collective pour son personnel. Toutefois, dans ce dernier cas, la couverture d'assurance pour la perte de gain prend fin en général après deux ans. De même, si la personne touche des indemnités de chômage, elle perdra son droit aux indemnités en cas de maladie, puisqu'elle sera alors en incapacité de travail. Ainsi, la compensation d'une perte de revenu pour cause de maladie est moins étendue et surtout moins bonne qu'en cas d'accidents. En effet, l'assurance accidents obligatoire des salariés leur garantit un droit à des indemnités journalières pendant un temps indéterminé, avec la possibilité de percevoir ensuite une rente d'invalidité. Pour remédier à cette inégalité de traitement et pour éviter aux personnes concernées de devoir s'annoncer à l'assurance invalidité ou de recourir à l'aide sociale pour compenser leur perte de revenu, il serait possible de créer une base légale pour une assurance sociale obligatoire en cas de perte de gain pour cause de maladie. De même, il serait possible de créer une base légale suffisante pour inclure les frais dentaires dans l'assurance maladie obligatoire. L'engagement de tous les citoyens - sur le plan individuel et collectif - est donc déterminant pour la cohésion sociale.

B.2 En matière d'obligation alimentaire

En cas de séparation, le juge fixe la contribution d'entretien à verser par l'un des époux ; tant que dure le mariage, les époux sont tenus de contribuer, chacun selon ses facultés, aux frais supplémentaires engendrés par l'existence parallèle de deux ménages. En vertu du droit à des conditions minimales d'existence garanti par la Constitution fédérale, l'obligation d'entretien trouve sa

limite dans la capacité contributive de l'époux qui doit verser une contribution d'entretien, en ce sens que le minimum vital de celui-ci doit être préservé (cf. arrêt 5A_798/2009 du Tribunal fédéral du 4 mars 2010, considérant 6.1).

Dans ce domaine particulièrement sensible, chaque citoyen a certes le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires (initiative privée) pour faire face aux conséquences de la séparation, afin de diminuer autant que possible le dommage qui pourrait en résulter. Mais que se passe-t-il lorsque la personne n'est pas en mesure de réagir ou de rebondir, soit parce qu'elle n'a pas les ressources nécessaires, soit parce qu'elle ne reçoit pas l'aide dont elle aurait besoin ?

La solidarité horizontale entre les citoyens peut toujours être une solution. Ainsi, les proches de la personne concernée vont souvent l'aider à s'en sortir ou à entreprendre les démarches administratives nécessaires. Par exemple, des solutions peuvent être trouvées en matière de logement. Parallèlement, l'Etat met à disposition des services sociaux pour fournir non seulement une aide personnelle, mais aussi une aide financière aux personnes qui en ont besoin, afin de préserver leur dignité humaine. Cependant, une situation peut vite devenir complexe au point que la personne ne parvient plus à la maîtriser, et cela bien avant l'intervention des services sociaux. En cas de séparation, les charges financières augmentent considérablement pour les deux conjoints, surtout en présence d'enfants mineurs ou en formation. Les factures ne sont plus payées et les poursuites arrivent avec les premières saisies lorsque la personne a encore un revenu.

Si l'obligation d'entretien du parent qui n'a pas la garde des enfants ne correspond pas ou plus à ses capacités financières, il faudra trouver un arrangement avec l'autre parent. Si cela n'est pas possible, le parent débiteur devra s'adresser au juge pour

demander une adaptation du montant des contributions d'entretien. Cependant, une telle procédure n'est pas aisée et requiert en principe l'aide d'un avocat.

L'expérience montre que l'avocat et le juge peuvent alors jouer un rôle décisif en vue de préserver les intérêts des deux parents et de leurs enfants. En dépit des contraintes de la procédure civile, la marge de manœuvre du juge est grande, d'autant plus qu'il doit examiner d'office toutes les questions relatives aux enfants mineurs. Le nouveau code de procédure civile fédéral qui entrera en vigueur en principe le 1^{er} janvier 2011 ne va pas modifier la compétence du juge sur ce point.

De même, lorsqu'il s'agit de déterminer le minimum vital d'une personne et de fixer la part saisissable de ses revenus, le préposé de l'office des poursuites jouit d'un large pouvoir d'appréciation. Tant le juge que le préposé de l'office des poursuites ou l'avocat peuvent s'impliquer personnellement pour parvenir à une décision équitable. Il va sans dire que les époux ou les ex-époux concernés doivent eux-aussi s'impliquer personnellement pour parvenir à un accord, ce qui arrive encore parfois, malgré les difficultés économiques qui touchent une grande partie de la population. Cependant, il est vrai qu'une telle ouverture à la négociation n'est pas toujours envisageable, notamment en raison de relations conflictuelles durables.

Pour illustrer la complexité du système, j'aimerais évoquer devant vous un exemple qui montre la difficulté et la nécessité pour le parent débiteur de s'impliquer pour que ses enfants, nés de deux mariages successifs, puissent bénéficier d'une contribution d'entretien équivalente et adaptée à ses ressources financières. A la suite d'un premier divorce, un père a été astreint à verser une contribution d'entretien pour son enfant et son ex-épouse. Après avoir perdu son emploi, il n'a plus été en mesure de verser les pensions alimentaires. Ayant retrouvé

un emploi dans un autre canton, il décide de s'y installer et va même se remarier et avoir un nouvel enfant. Malheureusement, le mariage ne tient pas et une procédure de divorce est ouverte. Dans le cadre de cette procédure, la dernière épouse obtient une saisie de salaire très importante auprès de l'employeur de son époux, qui ne s'est pas défendu, de telle sorte que les conclusions de son épouse ont été admises intégralement. Ne recevant désormais plus qu'une partie de son salaire, le père n'est plus en mesure de contribuer à l'entretien de son premier enfant et de sa première épouse qu'il avait délaissée. Cette dernière apprend alors que son ancien mari a un nouveau travail. Elle s'adresse au juge civil pour obtenir une saisie de revenus directement auprès de l'employeur. Toutefois, en raison de la saisie qui est déjà en cours pour la deuxième épouse et son enfant, elle n'obtiendra rien, car le minimum vital du débiteur doit tout de même être respecté. Au final, seule la deuxième épouse du débiteur a pu obtenir le versement d'une contribution d'entretien par une saisie de salaire en sa faveur, alors que la première épouse n'obtiendra rien, du moins aussi longtemps que le père concerné ne demandera pas lui-même une diminution de la saisie afin de contribuer aussi à l'entretien de son premier enfant. Je vous laisse imaginer l'incompréhension de la première épouse.

B.3 En matière d'aide aux victimes

La coopération entre les différents acteurs du social est très importante lorsqu'il s'agit de venir en aide à une personne qui vient d'être victime d'une agression violente ou lorsqu'une personne vient de perdre un proche à la suite d'un meurtre. Il convient en effet de garantir un soutien, une écoute et une bonne information aux victimes et de les aider à supporter les conséquences de l'infraction. Par exemple dans le cadre de violences domestiques, il peut être nécessaire de reloger en urgence la victime et ses enfants qui ont fui leur domicile.

Pour la suite, soit un retour au domicile sera rendu possible sur décision de l'officier de police compétent ou du juge saisi d'une demande de séparation. Dans le cas contraire, un nouveau domicile doit être trouvé avec l'aide des services sociaux. Cependant, même si la victime peut compter sur le soutien des centres de consultation spécialisés dans l'aide aux victimes et sur le soutien des travailleurs sociaux, elle devra aussi s'impliquer personnellement pour chercher un nouveau logement ou un travail, afin de retrouver son indépendance et sa dignité.

Comme la violence domestique peut mobiliser un grand nombre de services différents (police, justice, protection de l'enfance, service d'aide aux victimes, services sociaux, services médicaux), seule une bonne coordination des services pourra garantir la meilleure prise en charge des victimes, tout en préservant le secret de fonction des intervenants.

Lorsqu'une victime subit une atteinte grave et durable à son intégrité physique ou psychique, elle peut prétendre à une indemnité pour tort moral auprès du canton où l'infraction a été commise, si ni l'auteur de l'infraction ni les assurances ne peuvent lui allouer une telle indemnité. L'Etat verse alors une indemnité à la victime et se charge de la récupérer ensuite auprès de l'auteur de l'infraction dans la mesure du possible. La loi fédérale sur l'aide aux victimes, plus connue sous l'abréviation LAVI, est un geste de solidarité de la société envers les victimes. Cette aide existe en Suisse depuis 1993. Cependant, les études montrent que la victime ne perçoit pas cette réparation de la même manière que si l'auteur de l'infraction avait lui-même réparé le dommage subi par la victime. Le fait d'exprimer des remords ou des excuses peut avoir un effet réparateur tout aussi important pour la victime. C'est pourquoi, lorsque l'Etat se retourne contre l'auteur, il est important pour la victime de savoir que celui-ci contribue à la réparation du dommage.

C] Conclusion

Le social est un monde où la dignité humaine occupe une place centrale. Les citoyens qui s'adressent aux services de l'Etat jouent un rôle déterminant pour améliorer leur sort. Toutefois, leur capacité à s'impliquer dans telle ou telle démarche sera variable d'une personne à l'autre, compte tenu également de leur réseau social. L'appui des services sociaux publics et privés demeure alors nécessaire dans un grand nombre de situations. Seule la participation active des uns et des autres permet de trouver des solutions durables. Je terminerai en citant un auteur britannique du début du 20^{ème} siècle : « Les composantes de la société ne sont pas les êtres humains, mais les relations qui existent entre eux » (Bruce Frederik Cummings, Barbellion).

Une administration ouverte et compétitive

Claude Lässer, *Conseiller d'État, Direction des finances*

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre du thème de cette journée – la participation : un impératif pour la cohésion sociale – j'ai été sollicité pour aborder la question sous l'angle de l'administration avec un titre évocateur : une administration ouverte et compétitive, qui m'incite à poser tout d'abord deux questions :

- a) Que signifie une administration ouverte
- b) Que signifie une administration compétitive

Par administration ouverte, on sous-entend une administration ouverte au public, dans un langage plus up-to-date, ouverte à ses clients. En d'autres termes, on veut parler d'une administration à l'écoute des besoins de la population et de l'ensemble de ses partenaires, dans les domaines qui relèvent de ses tâches. L'administration recherche ensuite les moyens de répondre à ces besoins et s'y emploie concrètement.

La réponse à ces besoins peut être parfois très simple et limitée dans le temps, lorsqu'il s'agit par exemple de simplement mettre à disposition des informations. Mais, bien entendu, cela peut aussi impliquer des activités relativement lourdes comme la réalisation d'une nouvelle tâche avec des moyens conséquents en personnel, en moyens financiers ou encore en matériel et en infrastructure.

Une administration ouverte, attentive à l'évolution des besoins de ses partenaires, signifie également qu'elle doit être attentive à l'évolution des besoins de la population, de ses partenaires d'une façon générale, afin de s'y adapter en renonçant à des tâches devenues obsolètes – renonciation souvent d'ailleurs très difficile – pour s'occuper plus intensément

d'autres tâches nouvelles ou simplement d'existantes devenues plus intensément demandées.

Que signifie maintenant une administration compétitive ? La compétitivité est normalement la capacité de faire face à la concurrence. Les tâches administratives publiques ne sont cependant habituellement pas soumises à la concurrence comme dans le secteur privé, car il s'agit précisément de tâches que seules les collectivités publiques sont habilitées à remplir, soit à cause de la nature de la tâche, soit par décision politique.

Notamment, on ne conçoit guère que des entreprises privées soient autorisées à prélever des impôts, même si, dans certains cas, il y a des exceptions. Mais il s'agit toujours d'impôts précis, affectés, et cela se fait sur la base d'un mandat clair, les différents éléments de l'impôt à prélever étant toujours fixés par l'autorité publique : on peut penser ici à l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) dans le canton de Fribourg pour l'impôt sur les véhicules ou à Billag sur le plan national pour la redevance radio/tv. Dans tous les cas, l'autorité publique garde la main et le privé mandaté ne peut fixer le montant de l'impôt.

Cela dit, on peut comprendre sous le terme d'« administration compétitive », une administration qui réalise ses tâches avec un minimum de ressources (notion d'efficience) ou qui réalise le plus de tâches avec des moyens donnés (notion d'efficacité). Souvent d'ailleurs, c'est une combinaison des deux. En tout les cas, il s'agit d'une administration qui s'emploie à maximiser ses prestations par rapport à ses ressources et c'est bien l'élément le plus important que l'on attend d'une administration publique.

Malgré tout, il existe une certaine concurrence, d'une part, entre les

administrations publiques – la population est de mieux en mieux renseignée sur les prestations d'autres communes, d'autres cantons, voire d'autres pays, mais également entre le public et le privé, lorsque les tâches sont accomplies en totalité ou partiellement par les deux secteurs, à l'exemple des hôpitaux. Et comme la mobilité de la population et des entreprises augmente, une administration publique ouverte et compétitive fait partie des conditions-cadres qui sont prises en considération.

Et, dans ce cadre, toutes les comparaisons connues démontrent, si besoin était, que l'administration cantonale fribourgeoise est tout à fait compétitive.

Maintenant, après avoir plus ou moins établi ce que peut signifier une administration ouverte et compétitive, il convient d'examiner les liens existants entre une telle administration et la participation que le titre de ces Assises considère comme étant un impératif pour la cohésion sociale.

Tout d'abord, je vous dirai ma conviction que la participation, sur le plan interne, du personnel et des cadres de l'administration publique, favorise l'adaptation des prestations de l'administration à l'évolution des besoins. Il en est de même de l'effet de la participation des partenaires extérieurs à l'administration.

C'est ainsi que la loi sur le personnel de l'Etat (LPers) prévoit à son chapitre 2 relatif à la politique du personnel que celle-ci a pour but de valoriser de manière optimale les ressources de l'Etat en se fondant sur notamment un principe (qui est le 5^e sur 10 à figurer à l'article 4), à savoir la participation du collaborateur ou de la collaboratrice au processus décisionnel.

Les formes de cette participation peuvent être très diverses. Sur le plan interne à l'administration cantonale elles peuvent aller de simples communications ou discussions entre les collaborateurs et collaboratrices avec leurs supérieurs et

entre le cadre et l'autorité supérieure, mais cela peut passer aussi par les consultations des organisations de personnel comme la Fédération des associations de personnel de l'Etat (FEDE) et l'Association des magistrats et cadres supérieurs de l'Etat, ainsi que de la Commission consultative permanente pour les questions de personnel, dont la composition est paritaire entre l'Etat-employeur et le personnel. L'article 15 de la LPers attribue notamment le droit de donner un avis préalable sur les questions de principe concernant le personnel.

Les moyens de communication informatique actuels permettent par ailleurs aussi de consulter directement l'ensemble du personnel sur des projets importants le concernant directement, comme c'est le cas, par exemple, depuis début avril, pour la révision de la législation sur la Caisse de prévoyance.

Mais évidemment, la constitution de nombreux groupes de travail, commissions, comités de pilotage (COFIL), auxquels participent aussi bien des membres du personnel concerné par le domaine touché que des politiques et des représentants des milieux touchés par les problématiques évoquées, n'a pas pour objectif, comme on l'entend parfois, de noyer le poisson ou de dégager en corner au lieu de résoudre le problème. Bien au contraire, cette démarche, qui demande évidemment du temps, a pour objectif de faire participer tous les acteurs touchés, que ce soit les fournisseurs de prestations étatiques ou les bénéficiaires de ces prestations. Il est de mode de critiquer la longueur des processus dans notre pays. Je relèverai que cette durée a cependant en tout cas le mérite de construire des solutions acceptables pour tous et donc applicables et appliquées, grâce précisément à ce processus de participation.

La participation des partenaires externes peut aussi passer par d'autres moyens :

rencontres, entretiens, communications, etc.

Je suis absolument convaincu que des prestations étatiques adaptées aux besoins des destinataires et produites avec des ressources utilisées avec parcimonie contribuent de manière importante à la cohésion sociale de l'entité correspondant à l'administration publique concernée.

En effet, lorsque les très nombreux domaines d'intervention de l'Etat, qui compte une centaine d'unités administratives, produisant chacune plusieurs prestations, donnent satisfaction à la population, ce qui est évidemment le but premier, celle-ci le perçoit et elle a tendance à s'identifier et à soutenir la collectivité qu'elle constitue.

Cette cohésion est encore renforcée si la population a, en plus, le sentiment que ses autorités et l'administration gèrent de manière sûre et avec retenue les moyens qu'elle leur met à disposition par ses impôts et autres taxes.

La réalisation d'excellentes prestations, à des coûts raisonnables, demande des efforts permanents et n'est jamais définitivement acquise. C'est précisément la responsabilité des autorités et de l'administration de s'y employer sans cesse pour obtenir et conserver ce bien inestimable qu'est une bonne cohésion sociale, que l'on apprécie surtout lorsque l'on constate les graves conséquences d'une mauvaise cohésion sociale, telles que l'exclusion, la criminalité, un cadre de vie définitivement dégradé pour tous, des mouvements sociaux très vindicatifs, voire même violents.

Dans ce sens, j'ai la conviction que les pouvoirs publics fribourgeois, autorités et administration confondues, apportent leur pierre, une pierre angulaire, à la construction de la cohésion de notre société cantonale. D'ailleurs, je peux vous dire que l'une de mes plus grandes fiertés, comme membre du Collège gouvernemental, bien au-delà de telle ou

telle réalisation concrète, est de contribuer, tant que faire se peut, avec d'autres évidemment, à ce que les Fribourgeoises et les Fribourgeois, en particulier lorsqu'ils sont à l'extérieur, se sentent fiers d'être Fribourgeois, ce qui peut être considéré comme un des éléments parmi d'autres qui illustre une certaine cohésion sociale.

Merci de votre attention.

L'expérience d'un Agenda 21

Thierry Flückiger, *Conseiller communal à Chapelle*

Fabrice Granzotto, ancien *Président de la société de jeunesse de Chapelle – Gillarens*

Chapelle dans 20 ans

La meilleure façon de prédire l'avenir, c'est de le créer.

En décembre 2006, le Conseil communal de Chapelle (Glâne) s'engage dans une réflexion approfondie sur l'avenir de notre commune. Cette dernière bénéficie d'une société de jeunesse particulièrement active et dynamique qui, avec le Conseil communal, a décidé de lancer une démarche. Chapelle est le premier village suisse doté d'un Agenda 21 local, lancé, et piloté par des jeunes.

Tout a commencé par une soirée de «chasse aux idées» sur le thème «Chapelle dans 20 ans?».

Le 12 mai 2007, à l'occasion d'une magnifique et chaleureuse «Fête aux villages», l'appel est lancé. Toute la population est invitée à découvrir le travail des jeunes, à réagir et à entrer dans cette même réflexion: «Chapelle dans 20 ans...?»

Suite à cette journée, une quarantaine de citoyens s'associent à cette démarche, constituant six groupes thématiques, pilotés par le forum. Ils travaillent sur des thèmes précis, issus de toutes les idées émises par les jeunes et la population.

En signant la Charte, le Conseil communal de Chapelle (Glâne) s'engage, dans la mesure du possible, à mettre en œuvre les projets de la liste des idées de la Jeunesse et des Chapelais élaborés dans le cadre du projet «Chapelle dans 20 ans». Le Conseil communal en place transmettra cet engagement aux exécutifs lui succédant.

Elaborant des projets réalistes et concrets, propres à Chapelle, les citoyens commencent par une action «greniers vides» et un pique-nique pour tous les villageois. En 2008, suivent les premières réalisations dont les budgets ont été

approuvés lors d'une assemblée communale avec participation record: une place de jeux et un sentier pédestre. Un groupe de travail réalise le site Internet en 2009. Un nouveau projet de place multisports près de l'école et son budget sont plébiscités par l'Assemblée communale très fortement représentée. Lors du forum d'automne, un autre groupe de travail présente le fruit de ses réflexions quant à la conception d'un centre de village avec espaces loisirs et écoquartier. Ces idées, qui seront finalisées en 2010, sont transmises au Conseil communal pour le lancement du nouveau plan d'aménagement local.

La participation remarquable et l'engagement personnel hors normes des citoyens méritent d'être soulignés. Avec bonne humeur et dans un esprit de partage, ils ont fourni des heures de travail bénévole, contribuant avec sérieux et enthousiasme aux réflexions de groupes et aux réalisations sur le terrain. Chapelais et Chapelaises ont réalisé des projets contribuant à la qualité de la vie communautaire, dans un esprit d'échanges enrichissants.

L'engagement citoyen parmi les jeunes

Laurent Cousinou, *Président du Conseil des Jeunes*

I. Introduction

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), organisatrice de ces Assises, m'a demandé d'examiner l'engagement citoyen parmi les jeunes. Mesdames, Messieurs, les jeunes jouent aujourd'hui un plus grand rôle que l'on pense. On dit souvent que c'est la relève de demain qui essaiera de poursuivre la politique actuelle, voire de faire mieux ! Elle devra notamment gérer les nombreuses questions qui, aujourd'hui, ne trouvent pas de solution sur le plan social, politique ou encore de la protection de l'environnement. L'éducation de la jeunesse est par ailleurs un point important à relever. L'éducation est le moyen de donner aux enfants, adolescents et jeunes adultes une capacité de se gérer tous seuls, une capacité d'intégration des jeunes dans la société, avec comme corollaire ce que le jeune va apporter à la société.

J'en viens à l'engagement citoyen parmi les jeunes. Pour concrétiser cet aspect, j'ai décidé de présenter et d'expliquer plus spécialement les buts du Conseil des Jeunes (CJ), que je représente aujourd'hui. Je ne veux pas faire de bilan du CJ, mais plutôt tirer quelques enseignements de cette institution et vous expliquer son fonctionnement. De plus, c'est un bon exemple d'engagement de la part des jeunes dans le canton de Fribourg.

Le Conseil des Jeunes a été créé par un arrêté du Conseil d'Etat en 1999 et avait comme but principal de regrouper les jeunes dans un parlement. C'est en quelque sorte le premier pas des jeunes dans la vie politique, mais sans forcément d'étiquette politique. Ce Conseil était en fait la base de toute la politique de l'enfance et la jeunesse des années 2000 qui, à Fribourg, comme vous le savez, est notamment à l'origine de la loi sur l'enfance et la jeunesse de 2006. A ce moment-là, le

Conseil des Jeunes est devenu une institution à part entière ayant pour but de représenter la jeunesse auprès des autorités du canton.

Le fonctionnement du Conseil est fixé dans une ordonnance de 2009, qui établit notamment le nombre de membres à 30 au maximum. Tous doivent être âgés de 16 à 25 ans révolus et habiter dans le canton de Fribourg. Actuellement, le Conseil compte 27 membres et 3 membres suppléants tous nommés jusqu'en automne 2011. Tous les membres sont nommés pour 2 ans et un bureau de 6 membres est élu par le Conseil pour une année.

Le CJ a été renouvelé l'été dernier. Puis, le bureau, véritable locomotive du Conseil, a été élu. Voilà pourquoi, le Conseil des Jeunes est à la fois un parlement et à la fois un comité exécutif. Cette structure à deux niveaux présente l'avantage d'être le plus actif possible dans un temps relativement court puisque, comme je l'ai déjà dit, les membres sont nommés pour 2 ans.

Le Conseil s'est réuni deux fois à l'automne 2009 pour élire les membres du Bureau, adopter son budget (chose qui n'a pas été facile) et dégager les thèmes à traiter jusqu'en 2011. Actuellement, nous travaillons sur un projet autour du bilinguisme dans le canton de Fribourg. Un groupe de travail a été créé pour favoriser le bilinguisme dans les écoles du canton. Parallèlement, le CJ débat de sujets politiques d'actualité. Le CJ a pris position au mois de novembre, via un communiqué de presse, contre l'initiative sur les minarets. Actuellement, le CJ prépare aussi une prise de position sur la motion demandant l'interdiction du port du voile à l'école primaire. Même si ces deux sujets peuvent être délicats à aborder, ils touchent de près la jeunesse, surtout en ce qui concerne le second. Je pense que le Conseil a raison de poursuivre une voie un peu plus politique qu'au début de sa

création, ne serait-ce que pour susciter le débat dans les rangs politiques...

Il y a par ailleurs, toujours au niveau cantonal, la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse. En tant que président du CJ, je représente les jeunes dans cette commission.

En plus du niveau cantonal, le CJ est actif sur le plan national puisqu'il est notamment représenté dans son comité directeur à Berne par une membre du bureau du Conseil. La dernière assemblée des délégués de tous les parlements de jeunes de la Suisse s'est d'ailleurs déroulée à Fribourg le 14 mars 2010.

Je pense que le Conseil des Jeunes a un potentiel important et dispose de bons moyens pour parvenir à ses objectifs. Depuis son renouvellement intégral, il a gagné en visibilité et fait un important travail de promotion. Nos prochains défis seront de développer des projets pour et avec les jeunes du canton de Fribourg et d'améliorer la représentativité des jeunes dans le Conseil lors du prochain renouvellement qui aura lieu en été 2011. Notre objectif est d'intégrer au mieux toutes les catégories de jeunes en passant par des apprentis, collégiens et universitaires. Constat que l'on doit faire aujourd'hui : sur six personnes élues membres du bureau, une seule est actuellement en emploi. Des apprentis étaient également candidats pour l'élection au Bureau, mais n'ont pas été élus.

Pour moi, il est évident que le Conseil des Jeunes est une institution importante pour la jeunesse, car elle permet à tout jeune de s'investir pour le canton et de se sentir écouté par les autorités. Je ne peux qu'encourager à la fois les jeunes et nos autorités à continuer à s'engager dans et avec le Conseil des Jeunes.

II. Analyse de l'engagement citoyen:

Mais cet engagement ne va pas de soi. Un jeune s'engagera dans la société parce qu'il aura eu une bonne éducation au sens large.

Ce n'est pas inné chez les jeunes, mais ça s'apprend. Les politiques, les enseignants et plus que jamais les parents participent tous à l'éducation des jeunes qui combinent ce qu'ils ont appris avec leur prise en compte des réalités de la vie.

Pour aborder ce thème, je vais m'appuyer sur l'engagement citoyen au sein du Conseil des Jeunes. En premier lieu, je dresserai un constat d'engagement des jeunes en matière de vote et tenterai de dégager les enjeux pour l'avenir.

Mesdames, Messieurs

1. Introduction:

L'engagement politique est un point essentiel car, selon moi, il constitue l'élément indispensable de stabilité des jeunes en relation avec le monde politique. Je le résumerais pour ainsi dire au sentiment de compréhension des jeunes. Compréhension dans les deux sens : d'abord la compréhension des jeunes envers la chose politique soit envers les politiciens et le système politique que nous avons, puis le sentiment des jeunes, et des gens en général, d'être compris ou écoutés par le monde politique, voire le monde des adultes.

Je distingue deux parties dans l'engagement des jeunes, qui bien entendu se recoupent, mais où la distinction n'est pas dénuée de sens. Tout d'abord, la partie active de l'engagement citoyen des jeunes. Cette partie regroupe toutes les activités concrètes que les jeunes entreprennent pour faire « avancer » les choses en politique; ça passe par tous les partis politiques. Le Conseil des Jeunes, lui, n'est pas politisé, même si nous abordons des questions larges qui nous touchent comme le bilinguisme ou des questions en lien avec l'engagement environnemental et social.

La deuxième partie, elle, est plus passive, si j'ose dire, car il s'agit de l'engagement citoyen en matière politique. Il se résume à l'exercice du droit de vote des citoyens. Sa

principale différence avec la partie active : elle ne se traduit pas en public. C'est le citoyen libre et éclairé qui se retrouve devant son bulletin de vote à prendre une décision. C'est aussi lors des résultats de votations que l'on a vu, principalement ces derniers temps, l'énorme décalage entre ces mêmes votants et la vision du personnel politique et des médias.

Le droit de vote est donc capitale et doit être utilisé le plus possible pour que tout citoyen puisse exprimer soit son approbation soit son mécontentement à l'encontre des enjeux de société et des décisions à prendre dans les domaines de politique économique, sociale, culturelle ou encore environnementale.

Exercer ou faire exercer le droit de vote aux jeunes est pour le Conseil des jeunes un des principaux enjeux.

Constat et enjeux- passif :

Au premier abord, l'enjeu est simple puisque qu'il faut trouver le/les moyens de faire voter les jeunes.

Si l'on veut qu'il y ait une plus grande participation de la part des jeunes aux votations populaires, il faut leur donner les informations utiles, en quelque sorte, il faut leur donner la formation nécessaire pour pouvoir aller voter. La Suisse a un système démocratique beaucoup plus poussé que dans d'autres pays qui requiert une meilleure compréhension de la chose politique.

En Suisse, et surtout dans le canton de Fribourg, nous avons la chance d'avoir un système éducatif performant. Cependant, notre système n'est pas conçu à la base pour que les jeunes soient formés à la chose politique, respectivement à voter. On est resté encore dans l'ancien temps sans évolution. Vous savez ce temps où l'on croyait que ce n'était pas l'affaire du peuple d'aller voter, car il y a des gens bien plus compétents pour le faire. C'est malheureusement ce discours-là que j'entends de plus en plus, surtout quand une grande majorité de la population va à

l'encontre de ce que pensent les « intellectuels ».

Je ne veux pas ici retourner le couteau dans la plaie au sujet du vote sur les minarets, lors de la votation fédérale du 30 novembre dernier. Je ne prendrai qu'un chiffre pour illustrer le manque d'intérêt des citoyennes et citoyens fribourgeois pour la chose publique. Lors de la dernière votation fédérale et cantonale, où des objets touchaient la jeunesse au premier chef, seulement 48,5% des gens se sont rendus aux urnes. Autrement dit, plus de la moitié des citoyens n'ont pas voté, ne se sont pas exprimés dans les urnes. C'est un constat qui fait réfléchir...

Néanmoins, je reste convaincu que le système que nous avons en Suisse est un très bon système que nous devons à tout prix conserver. Cependant, ce système a surtout été fait à la base pour des gens plus âgés. Rappelons aussi que seuls les hommes de 20 ans révolus étaient habilités à voter jusqu'en 1971. Avec ces changements fondamentaux, j'ai le sentiment que l'éducation, pour ne pas dire l'encadrement des citoyennes et citoyens, a peiné à suivre même si des ajustements ont été faits.

A cela, il faut ajouter que la société a beaucoup évolué. Les jeunes en particulier ne sont pas vraiment intéressés par des objets cantonaux et fédéraux, même s'il s'agit de leur avenir. On l'a vu le 7 mars dernier avec l'adaptation du taux de conversion minimal ou encore l'objet fribourgeois, la loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire, le fameux Concordat HarmoS.

De son côté, le Conseil des jeunes essaie d'intéresser les jeunes citoyens en rédigeant un flyer avant chaque votation fédérale. Cette publication s'intitule les Infos-Votations....

III. Conclusion

Pour conclure mon intervention, je ne puis que constater que beaucoup de choses

restent à faire pour motiver les jeunes,
« ceux qui feront la Suisse de demain ».
Participer au système politique, donner son
avis sur la place publique est à mon sens
capital pour que les politiques puissent
« sentir » ce que veulent les citoyens.

On le voit, la participation des citoyens ces
dernières années à des scrutins importants
ne mobilisent plus qu'une citoyenne, un
citoyen sur deux. Ce constat devrait
notamment faire réagir la classe politique.
J'aimerais lui demander si tout ça
l'interpelle.

Par ailleurs, je ne peux que vous
encourager à faire participer le plus
possible les jeunes dans tous les domaines
qu'ils soient politiques, associatifs,
environnementaux et de mieux prendre en
compte leurs attentes et leurs doutes.

Les sanctions pénales et le suivi des délinquants : faire participer pour dissuader

Simon Gabaglio

Mesdames, Messieurs,

Au cours de mon exposé, j'utiliserai de manière indifférenciée la forme masculine pour parler de notre population. En effet, les hommes y sont largement représentés (env. 90% des personnes condamnées).

On peut différencier plusieurs groupes de protagonistes qui interviennent et participent sous des éclairages divers dans le domaine de la justice pénale :

- La société civile, par le biais d'initiatives populaires ou de mouvements de sympathie (par exemple des initiatives populaires sur l'internement des délinquants dangereux ou sur l'expulsion des criminels étrangers, les marches blanches ou l'engouement médiatique et populaire suite à la mort de Lucie). Ce type de participation naît généralement sur une base émotionnelle (deuil, colère, injustice,...).
- Les instances judiciaires et administratives (Présidents de tribunaux, juges d'instruction, Département fédéral de justice et police ou celui cantonal de la sécurité et de la justice) au travers de nouveaux règlements/directives ou de jugements rendus.
- La Probation par une action de prévention spéciale, mais également générale (intervention dans les collèges,...), prise de position.
- La victime, là-aussi principalement sur un plan émotionnel.
- L'auteur.

Mon exposé portera essentiellement sur la question de la participation des auteurs.

Dans le domaine du droit pénal, le principe de participation active de l'auteur est un phénomène assez nouveau. Une des

innovations du nouveau droit (1.01.2007) pénal peut être considérée comme le passage d'un modèle autoritaire où le condamné est considéré comme un sujet passif à un modèle plus contractualisé qui se base sur la participation active du délinquant. La révision du droit n'a pas été pour autant une révolution des types de sanction et n'a pas touché à la partie spéciale du code (c-à-d. celle qui définit les infractions et les peines encourues).

Avant de poursuivre, il convient peut-être de rappeler les différents types de sanctions pénales prévus par le code.

1. L'amende (contravention : → 10'000.-)
2. La peine pécuniaire (jour-amende, → 3000.-/j * 360 jours → 1'080'000.) avec ou sans sursis
3. Le travail d'intérêt général (avec ou sans sursis) → 720 heures
4. Peine privative de liberté ferme et peine privative de liberté avec sursis ou sursis partiel
5. Mesures thérapeutiques
 - a. Traitement des troubles mentaux → 5 ans
 - b. Traitement des addictions → 3 ans
 - c. Mesures applicables aux jeunes adultes (jusqu'à 25 ans) → 4 ans
6. Traitement ambulatoire → 5 ans
7. Internement → pas de limites, LC examinée chaque année dès la fin de la peine.

Je vais maintenant m'attarder un peu sur les différents types de sanction sous l'angle de la participation du condamné. Toutes les peines présupposent une participation plus ou moins active.

A première vue, les peines assorties d'un sursis ne requièrent qu'une très faible

participation de la part du condamné. Le délinquant n'est pas véritablement confronté à son délit en dehors du courrier qu'il reçoit du juge. Et il est difficile d'évaluer la pression que représente la menace d'une sanction en cas de récidive. Je ne peux m'empêcher de penser toutefois, qu'une comparution devant un juge et une inscription au casier judiciaire peuvent avoir sur certaines personnes un impact non négligeable.

En cas d'amendes ou de peines pécuniaire la participation du délinquant est également très faible, ce d'autant plus que nous ne savons jamais vraiment sur qui retombera l'effort financier (parfois les parents, parfois les épouses au travers du budget familial). Lorsque l'amende ou la peine pécuniaire n'est pas payée, elle se transforme en peine privative de liberté (généralement de courte durée (100.- = 1 jour pour les amendes). Cela produit parfois un effet un peu plus important, mais pour les types de population généralement concernés, leur efficacité en matière de prévention de la récidive est plutôt faible car, la peine étant trop courte, elle ne peut pas s'accompagner d'une prise en charge.

Le travail d'intérêt général apparaît sans doute comme la sanction pour laquelle le délinquant doit participer le plus activement. Sur leur temps libre ou durant leurs vacances, ils vont devoir réparer de manière symbolique mais publique et concrète le tort causé à la société. Les différents bénéficiaires (institutions, communes ou services publics) fournissent une contribution essentielle en encadrant leur travail et en en tirant bénéfice.

De plus, les agents de probation de notre secteur des peines en milieu ouvert, rencontrent personnellement chaque tiguiste, et avant d'organiser l'exécution de la peine à proprement parlé, ils reviennent sur la question du délit, ils sensibilisent le délinquant tant sur les dommages causés que sur les risques encourus et envisage

avec lui des pistes de réflexions et des pistes de travail pour augmenter la prise de conscience, favoriser leur intégration sociale et limiter les risques de récidive.

Dans les cas de peine privative de liberté, le nouveau droit met également l'accent sur la participation active des condamnés à l'effort de réinsertion.

L'art. 75 dit notamment que « l'exécution de la peine privative de liberté doit améliorer le comportement social du détenu, en particulier son aptitude à vivre sans commettre d'infractions » et plus loin « le règlement de l'établissement prévoit qu'un plan d'exécution est établi **avec le détenu**. Le plan porte notamment sur l'assistance offerte, sur la possibilité de travailler et d'acquérir une formation ou un perfectionnement, sur la réparation du dommage, sur les relations avec le monde extérieur et sur la préparation de la libération. » Toujours le même article : « Le détenu doit **participer activement** aux efforts de resocialisation mis en œuvre et à la préparation de sa libération. »

Déjà avant l'entrée en vigueur du nouveau code, certains établissements pénitentiaires ont mis en place des programmes spéciaux pour délinquants comme par exemple des thérapies de groupe pour les délinquants sexuels à Thorberg. Cela permet un espace de discussion intensive entre délinquants sexuels sur le thème de leur comportement problématique. Et la participation à ces programmes se fait sur une base volontaire.

La formation est aussi un facteur de diminution des risques de récidive. Ainsi, l'OSEO offre depuis près de 3 ans des formations spécialement adaptées aux détenus. Les Etablissements de Bellechasse participent parmi d'autre à ce projet.

Toutes ces innovations impliquent une participation accrue des détenus. Ceux qui s'impliquent dans ces programmes participent pleinement aux efforts de

resocialisation. Ainsi, nous pouvons penser qu'un certain nombre de récidives peut être évité. Certes, ces possibilités sont offertes sur une base volontaire, mais elles rencontrent une importante demande et répondent à un véritable besoin.

J'en arrive maintenant aux mesures thérapeutiques. En vertu de l'art. 56 CP, une mesure ne peut être ordonnée que

- 1) Si la peine seule ne peut écarter le danger que l'auteur commette d'autres infractions
- 2) **Si l'auteur a besoin d'un traitement** ou que la sécurité publique l'exige

Le Juge se base sur une expertise psychiatrique qui se détermine en outre « sur la nécessité et les **chances de succès d'un traitement** »

Or, les chances de succès d'une thérapie sont nulles si l'auteur n'y participe en aucune manière. Ainsi, la nature même de ce type de sanction implique une participation de l'auteur. Plus la participation sera importante, plus on pourra prévoir une diminution des risques de récidives.

Il existe des auteurs qui se montrent très motivés à participer à une thérapie au moment du jugement afin d'éviter de devoir subir une peine privative de liberté. Une fois le jugement passé, ils se montrent incapable de s'investir sérieusement dans le traitement.

Les délinquants atteints de maladies mentales ou de troubles de la personnalité et du comportement sont généralement moins en passe à afficher une grande motivation pour un traitement. Ils demeurent parfois dans le déni de leur trouble assez longtemps après le jugement. Le travail du thérapeute dans un premier temps est axé sur la motivation au changement et la prise de conscience du trouble. Une fois cette étape passée, ils se montrent généralement plus collaborants et authentiques dans leur démarche thérapeutique.

Les mesures applicables aux jeunes adultes (art. 61 CP) doivent « favoriser l'aptitude de l'auteur à vivre de façon responsable et sans commettre d'infractions. Elles doivent notamment lui permettre d'acquérir une formation ou un perfectionnement ». Là encore, la formulation du but de la mesure suggère que le détenu prenne une part active aux efforts de resocialisation.

Toutefois, la participation active du délinquant à sa resocialisation commence dès son placement en détention avant jugement et se poursuit après sa libération.

Cela m'amène à vous présenter la Probation et ses nouvelles missions :

Dans l'ancien droit, on parlait de Patronage. Les missions étaient plutôt axées sur le contrôle et l'aide directe au détenu libéré, par ex. la recherche d'un travail ou d'un logement, soutien financier. Les thèmes comme l'analyse de risque et le travail sur le délit étaient peu développés.

Depuis quelques années, la Probation explore de nouvelles voies. Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a approuvé une nouvelle ordonnance concernant le Service de Probation. Cette dernière est entrée en vigueur le 1.11.2008. De plus en plus, notre Service met l'accent sur un concept d'assistance de probation orienté sur le risque. Dans cette optique, la protection de la population par une réduction des risques de récidive des clients est devenue prioritaire et représente la tâche principale de notre travail avec les auteurs. Le contrôle et l'aide à la réinsertion demeurent toutefois une partie importante de notre activité.

La probation travaille en lien direct avec l'auteur et cherche à établir des rapports de confiance. Dans un premier temps, nous décelons ensemble les facteurs de risque soit les comportements et les problématiques qui favorisent le passage à l'acte (= le délit). Il s'agit également de déterminer les situations à risque. De nouvelles stratégies comportementales sont

« suggérées » afin d'éviter les situations de danger. Certains comportements (consommation) peuvent également être proscrits et surveillés à l'aide d'analyses biologiques.

A côté de l'analyse des comportements à risque, nous tentons également de favoriser des facteurs protecteurs comme les ressources, les capacités, les éléments stabilisateurs, etc.)

Cette optique existe depuis passablement de temps.

Le projet de recherche « What works » a été lancé au milieu des années 1990 en Angleterre en tant que champ d'expérimentation des services des probation et des prisons dans le dessein de définir des interventions empiriques efficaces de traitement des délinquants et de réduction de la récidive.

Les programmes suivants ont atteint les meilleurs résultats :

- Développement des connaissances scolaires de base
- Développement des compétences pour maîtriser la vie quotidienne
- Développement des compétences professionnelles
- Entraînement du comportement sociocognitif
- Les programmes fondés sur la théorie multimodale
- Les communautés thérapeutiques structurées
- Relation délinquant-victime orientée vers la réparation du dommage et la relation.

En Suisse également, différents programmes sont testés sur leur capacité à diminuer les taux de récidive.

Ainsi l'Office de la privation de liberté et des mesures du canton de Bern a testé le modèle « Travail personnel sur le délit et réparation des torts (TAWI) entre 1999 et 2003. Ce modèle propose aux auteurs d'un délit exécutant une peine ou une mesure ainsi qu'aux personnes sous une assistance de probation d'effectuer un travail

personnel sur le délit ainsi que sur les dommages causés aux victimes, de manière à assumer leur responsabilité. Le modèle a été « mis en veilleuse » pour manque de moyens financiers.

Dans le canton de Zürich, on teste actuellement un instrument qui détermine l'estimation de risque et propose la prise en charge dans la pratique selon les résultats. Le même service développe également un programme d'intervention structuré et orienté sur les risques.

A côté d'une prise en charge individuelle, il existe aussi des offres de groupes thérapeutiques.

Depuis 2000, les Zürichoises offrent des programmes d'apprentissage. Il s'agit de groupes d'entraînement développés conformément aux principes de la thérapie cognitivo-comportementale. Ces programmes comprennent l'acquisition de connaissances, les discussions en groupe et les jeux de rôle. Il ne s'agit pas de thérapie mais d'apprentissage et de mise en œuvre de nouveaux modèles de comportement.

Aujourd'hui, il existe les programmes d'apprentissage suivants :

- Entraînement pour conducteur pris de boisson
- Entraînement pour conducteurs toxicomanes.
- Entraînement pour conducteurs enclins à prendre des risques
- Entraînement pour des relations entre conjoints exemptes de violence
- Entraînement pour détenus et personnes sortant de prison

Notre Service travaille actuellement avec le Canton de Berne sur le développement d'un instrument qui nous permettra d'intervenir d'une façon plus ciblée et mieux orientée sur les risques et le délit.

Après cette vue d'ensemble, j'en arrive à la question principale de cette intervention à savoir si la participation active des

délinquants permet d'éviter la récidive ou du moins d'en réduire les risques.

Je ne peux pas répondre de manière concluante à cette question pour le moment pour les raisons suivantes :

- 1) La participation active des délinquants n'est pas appliquée depuis assez longtemps pour en tirer les conclusions solides.
- 2) Les statistiques sur les taux de récidive présentées par l'Office fédéral de la statistique en début 2010 se basent sur les chiffres de 2003 à 2006. Il ressort que 22,8% des condamnés ont récidivé. Le récidiviste se définit comme un jeune homme ou un adulte qui a été condamné pour un nouveau délit, trois ans après une précédente condamnation.

La première évaluation des programmes zurichois ont produit les résultats suivants :

-Entre 2000 et 2002, 273 individus ont participé à 1 des 5 programmes mentionnés plus tôt.

La différence des taux de récidive entre le groupe-test et le groupe contrôle pour les délinquants contre le patrimoine et contre la vie ou l'intégrité corporelle est trop petite pour permettre de conclure à une efficacité significative. Ce résultat doit être relativisé du fait que la durée d'une année d'assistance de probation nous paraît trop courte pour provoquer un effet substantiel. La tendance va plutôt dans le sens de l'hypothèse que la participation au programme permet de diminuer la récidive. Durant la durée de participation au programme et d'assistance de probation (limitée à un an) le taux de récidive était de 11%. Pour le groupe contrôle, le même taux était de 18%.

Les résultats ont également démontré que les participants plus âgés récidivaient moins que les plus jeunes de même que pour les participants suisses par rapport aux étrangers.

La participation active a, de mon point de vue, également ses limites, principalement pour les raisons suivantes :

1. Afin de favoriser la participation active en exécution de peine ou à la probation, il est nécessaire d'avoir un personnel formé avec les compétences appropriées. A l'heure actuelle, il y a encore un besoin d'amélioration dans ce domaine. Ces compétences peuvent être acquises et développées par des formations continues.
2. Quelques auteurs ne sont pas prêts pour des raisons diverses à participer volontairement soit par un manque de motivation, par déni de leur responsabilité personnelle face au délit, par manque de compétences émotionnelles et intellectuelles, par manque d'intérêt, à cause d'un environnement relationnel désavantageux, etc. C'est pour cela, que nous devons faire preuve des aptitudes et des compétences nécessaires pour stimuler la participation active de l'auteur.

Les expériences et résultats faits à ce jour, doivent être considérés positivement. Nous sommes persuadés qu'une participation active des délinquants depuis leur arrestation jusqu'au terme de leur délai d'épreuve est nécessaire. Il est incontestable qu'un travail éducatif et l'accès à une formation peuvent réduire la récidive. En plus des offres déjà nommées, il importe également de confronter l'auteur avec lui-même et avec son délit. Cette participation et cette confrontation produisent en règle générale un effet positif sur son comportement et sur son mode de vie futur. De ce fait, toute récidive n'est certes pas évitée mais au moins les risques sont diminués. Pour cette raison, les programmes d'apprentissage ciblés et structurés, les groupes thérapeutiques et la confrontation

active avec un délit, soutenu par un accompagnement orienté sur les risques durant l'exécution de la peine et de l'assistance de probation sont judicieux et devraient être encore mieux développés. Pour cela, les moyens nécessaires, tant en ressources humaines que financiers, devraient être mis à disposition.²³

²³ Ce texte est l'adaptation française d'un exposé écrit par Michel Quarroz

La plateforme pour l'intégration des requérants d'asile : le pari de la rencontre

Pierre-Alain Chervet, *Enseignant, Sugiez*

J'ai beau chercher la vérité dans les masses,
je ne la rencontre que dans les individus.

Eugène Delacroix

On ne se rencontre qu'en se heurtant

Gustave Flaubert

Introduction

Je souhaitais introduire mon exposé avec ces deux citations, car elles reflètent bien l'expérience de participation citoyenne que nous avons vécue avec la Plate-forme contact.

C'est donc en tant que simple citoyen que j'ai été invité à prendre la parole dans ces Assises. Mon exposé prendra donc la forme d'un témoignage qui relate les efforts de quelques citoyens pour aller à la rencontre de requérants d'asile. Je tenterai un début d'analyse de notre expérience, mais je laisserai aux professionnels et spécialistes de la branche le soin de faire les liens avec les différents thèmes abordés aujourd'hui.

Je précise encore que mon exposé ne portera pas d'abord sur le thème à proprement dit des requérants, mais bien sur la question de la participation des citoyens d'une commune villageoise à un projet qui divise et soulève beaucoup de passions.

J'aborderai toutefois la question des requérants lorsqu'elle est susceptible de clarifier mon propos.

Historique, Comment tout a commencé

Le 19 janvier 2009 les autorités cantonales informent la commune du Bas-Vully qu'un centre de requérants va s'ouvrir dans des locaux de la protection civile à Sugiez.

Le 3 février 2009 une séance publique d'information se déroule dans une ambiance électrique. Une majorité des citoyens présents exprime, avec virulence, leur crainte et leur mécontentement de devoir accepter la décision du canton

d'ouvrir un centre de requérants dans leur commune.

Durant la séance, les citoyens prennent connaissance d'une pétition qui a récolté 300 signatures afin de s'opposer à l'ouverture du centre.

Face à cette levée générale de boucliers quelques citoyens, demandent la parole pour rappeler qu'avant toutes ces considérations économiques, politiques et sécuritaires, il est ici question d'êtres humains et que derrière le terme impersonnel de « requérants », se cachent des femmes, des enfants et des hommes dans une situation de précarité et en droit de pouvoir profiter d'une aide minimale d'urgence.

Plusieurs de ces citoyens expriment en même temps leur disponibilité et leur désir de participer à un groupe de réflexion dont le but serait de favoriser les relations entre requérants et les habitants du Vully. Une perche est ainsi tendue aux autorités communales dans l'espoir qu'elles mettent sur pied ce groupe de travail.

Durant les jours qui suivent, le Conseil communal laisse entrevoir aucune volonté de créer un groupe de réflexion. Une citoyenne prend alors l'initiative de réunir les quelques personnes qui se sont manifestées lors de la soirée du 3 février pour réfléchir à l'accueil des requérants.

Le 16 février 2009 le centre de requérants de Sugiez ouvre ses portes. Celles-ci seront refermées une année plus tard, le 18 février 2010 sur pression du conseil communal. Mais revenons au début.

Le 14 mars 2009, un petit groupe qui deviendra plus tard la « Plate-forme contact » se réunit. Il est composé de l'initiatrice de la rencontre, d'un délégué du Conseil communal et de quelques citoyens.

Le Conseil communal y exprime son désir de vouloir « favoriser la Plate-forme », mais ne « souhaite pas se mettre en avant ».

La Plate-forme contact se met sur pied naturellement sans que personne n'ait préalablement réfléchi à des objectifs précis, à une stratégie, à un budget ou à quoi que ce soit visant la création d'un groupe ou d'une association.

Composition de la Plate-forme

Un groupe est composé de personnes plus ou moins engagées dans les paroisses protestantes et catholiques qui touchent la commune du Bas-Vully, de quelques citoyens sans étiquette politique ou confessionnelle, d'un représentant du Conseil communal et du directeur du centre de requérants.

La plupart des membres se connaissent et ont déjà fonctionné ensemble dans des projets d'échanges paroissiaux et humanitaires (Vully-Roumanie, Vully-Nicaragua, Vully-Cameroun), mais très rapidement la Plate-forme s'est détachée des paroisses pour devenir un mouvement citoyen, même si les paroisses ont continué de soutenir matériellement le groupe.

Sur toute l'année du fonctionnement du centre, une vingtaine de personnes âgées entre 30 et 70 ans auront participé à la Plate-forme. Il faut inclure dans ce groupe la participation de trois jeunes pour des activités ponctuelles.

Autour de la Plate-forme, il faut encore compter un groupe de « sympathisants » d'une soixantaine de personnes, mais j'y reviendrai plus tard.

Structure de la Plate-forme

Quelques mots sur la structure de la plateforme :

Il s'agit d'un groupe informel, apolitique et aconfessionnel qui après réflexion n'a pas souhaité se constituer en association.

Motivations des membres de la Plate-forme : tentative d'analyse Entre initiative et innovation ou entre devoir social et conscience morale.

Qu'elles ont été les motivations des membres de la Plateforme ?

J'ai quelques difficultés à mettre l'expérience de la Plate-forme en lien avec le titre de la partie des Assises dans lequel j'interviens à savoir: « Entre initiative et innovation ». Pour reprendre d'autres termes glanés dans le texte d'introduction à ces Assises, le titre : « Entre devoir social et conscience morale » correspondrait certainement mieux aux motivations des membres de ce groupement.

Entre devoir social

Devoir social, car c'est en tant que citoyen de la commune du Bas-Vully que quelques personnes se sont profilées en réaction à cette levée de boucliers d'opposant à l'ouverture d'un centre de requérants à Sugiez.

Nous voulions exprimer publiquement que la population de notre commune n'a pas une vision unilatérale en ce qui concerne les requérants d'asile. Nous touchons ici à une question d'identité. Nous appartenons à une commune et l'image que celle-ci donne d'elle-même par ses prises de positions ne nous est pas indifférente.

Et conscience morale

Au-delà du devoir de citoyens, je pense que nous avons tous été poussés par notre conscience. Les engagements antérieurs et les parcours de vie de la plupart des membres de la Plate-forme leur ont donné l'occasion d'être sensibilisés à la délicate question des réfugiés et surtout aux problèmes qui se trouvent en amont, à savoir, aux raisons pour lesquelles, des êtres humains quittent leur pays, leurs proches, leur culture, leurs repères pour un pays qui ne leur accorde aucune identité sinon celle de requérant.

Une volonté de faire quelque chose

Entre ces deux pôles que sont le devoir social et la conscience morale est née naturellement une volonté de faire quelque chose, quelque chose qui permettrait aux citoyens du Bas-Vully de s'interroger sur le regard qu'il porte sur les requérants.

Le dénominateur commun

Si l'on devait essayer de trouver un dénominateur commun dans la motivation des membres, ça serait peut-être celui de voir en chaque requérant un être humain en situation de précarité d'abord, une personne qui, quels que soient son parcours de vie et ses motivations à venir en Suisse, a le droit d'être accueilli, entendu et soutenu.

Les différences

Mais les membres de ce groupe apolitique et areligieux ne partagent pas tous les mêmes idées sur la politique d'asile à adopter en Suisse. D'ailleurs les objectifs du groupe de la Plate-forme n'étaient pas les mêmes pour tous, ou n'étaient en tout cas pas très clairs pour chacun.

L'une des divergences portait entre autres sur la nature de notre aide. Doit-elle se limiter à l'aide d'urgence et à l'organisation d'actions permettant aux citoyens du Vully de rencontrer les personnes requérantes ? Ou doit-on s'impliquer dans une action plus politique ?

La majorité du groupe de la Plate-forme s'est clairement prononcée pour une action de soutien immédiat aux personnes et non dans une action « politique ».

Objectifs de la Plate-forme

Avec le recul, nous pouvons néanmoins dégager trois objectifs derrière lesquels je pense chaque membre de la Plate-forme devrait pouvoir se reconnaître.

Il s'agit premièrement de diminuer les peurs et les préjugés de la population du Vully en organisant des occasions de rencontre entre les Vuilleraïns et les requérants et en informant régulièrement

les citoyens de la vie du Centre en général et de la situation des requérants en particulier. Ce premier objectif vise les habitants de la commune et souhaite les rassurer. En effet, que ce soit durant la séance publique d'information ou par la virulence des propos xénophobes qui se sont échangés sur Facebook suite à l'annonce de l'ouverture du Centre, les membres de la Plate-forme ont eu l'occasion de prendre la température et percevoir les nombreuses craintes, réelles et fictives de la population ainsi que les préjugés qui étaient véhiculés au sein de la population.

Il s'agit donc de mettre des visages sur ce terme totalement piégé de requérant et de faire connaître leurs situations de vie bien réelle.

Les deux autres objectifs visent les résidents du Centre. D'abord diminuer leur situation de précarité en informant les citoyens des besoins de première nécessité des requérants (ça va de fruits aux habits d'hiver en passant par des produits d'hygiène de base ou d'habits et jouets pour bébés et enfants). Ensuite diminuer leur isolement en proposant des activités et des occupations diverses et en favorisant des échanges culturels qui devraient participer à une certaine forme d'intégration dans notre culture. Intégration minimum indispensable, même si la majorité d'entre eux ne sont ici que de passage.

La population du Vully face au centre de la Plate-forme

Avant d'aborder la question de la stratégie et du fonctionnement du groupe j'aimerais tenter de décrire la population tel qu'un membre de la Plate-forme peut le percevoir et l'interpréter.

Nous avons d'abord un groupe opposé à l'ouverture du centre de requérants. C'est un groupe qui fait beaucoup de bruit : par une pétition, par un groupe sur Facebook, par de nombreuses prises de paroles durant la séance publique d'information. Malgré

ses actions et prises de parole, ce groupe reste minoritaire. En face, on a un groupe plus petit encore qui se manifeste pour un accueil digne et humain des requérants. Cette petite minorité de citoyens n'est toutefois pas à négliger car ceux qui la composent ont été à différents niveaux, engagés dans la vie sociale, politique ou paroissiale de notre commune, ce qui leur donne un certain crédit.

Ces deux groupes ont trois points communs. Ils sont d'abord minoritaires. Ensuite ils sont d'accords sur le fait que l'ouverture d'un centre pour requérants à Sugiez n'est pas une solution idéale, même si pour le premier c'est par souci du bien-être des habitants et de la Commune alors que pour le second, c'est par souci du bien-être des requérants. Finalement, tous deux se sont manifestés publiquement, contrairement au troisième qui est largement majoritaire et qui est composé de citoyens discrets et plus silencieux d'où son nom de majorité silencieuse.

Stratégie de la Plate-forme

Ce qui était vrai pour les objectifs l'est aussi pour la stratégie. Il serait ambitieux de parler de stratégie, car rien de tel n'a été prévu préalablement à notre action. Ce sont les circonstances qui, au fil de l'année, ont dicté notre fonctionnement.

Première initiative : Réunir

Au départ il a donc fallu qu'une personne prenne l'initiative de réunir les quelques voix dispersées en un groupe informel.

Assez rapidement ce groupe s'est demandé : que faire ? Comment faire connaître le groupe sans jeter de l'huile sur le feu des passions qui s'étaient manifestées lors de la séance publique d'information ?

La stratégie était claire : ne pas s'afficher et agir contre les autorités soutenues par la majorité de la population, mais en se mettant au service de celles-ci. Notre action ne visait donc ni la revendication, ni le jugement, mais l'information dans le but

d'humaniser, autant que peut se faire, la question des requérants.

Deuxième initiative : rendre visible notre action

Nous avons ainsi profité de la soirée de sensibilisation organisée par le canton afin de nous rendre visible pour présenter notre initiative.

Ceux qui souhaitaient être informés de la vie au Centre, des besoins des requérants et des activités de notre groupe pouvaient nous communiquer leur nom et adresse email.

Ceci a permis à une palette de personnes relativement large de se manifester en toute discrétion et de créer le réseau de « sympathisants » dont j'ai déjà parlé plus haut.

Troisième initiative : informer la population

Une lettre de nouvelles (six sur l'année) informaient ces « sympathisants » de la vie du Centre et des besoins des requérants. Elle permettait ainsi aux personnes souhaitant rester dans l'anonymat de rencontrer les personnes vivant au foyer en leur apportant des dons, de prendre conscience des conditions dans lesquelles elles vivaient et de se confronter à la réalité au-delà des préjugés.

En outre, en ayant répondu à plusieurs reprises aux sollicitations des médias, nous avons réalisé qu'il était difficile de faire sans eux si nous voulions toucher une frange plus importante de la population.

Quatrième initiative : créer des occasions qui permettent la rencontre entre citoyens du Bas-Vully et résidents du Foyer

Plusieurs occasions de rencontre entre Vuillerains et requérants ont été organisées au fil de l'année. Si à chaque fois l'expérience a été enrichissante tant pour les requérants que pour les Vuillerains, nous devons quand même y déplorer la participation très faible des habitants de la commune. Nous avons beaucoup de peine

à élargir le groupe au-delà du cercle habituel.

Cinquième initiative : occuper les requérants

L'un des problèmes majeurs que doivent affronter les requérants est sans aucun doute, l'inaction dû à l'interdiction de travailler. Avec l'absence de moyens financiers qui en résulte, nous avons ici, la source des nombreux problèmes liés aux étrangers. Mais comment les occuper ? Est-il légalement possible de les engager dans des activités de la voirie, ou dans le cadre du home pour personnes âgées de la région ? Certains résidents se sont révélés avoir la main verte, est-il possible de leur mettre à disposition un petit coin de jardin dans le village ? Certains jeunes jouent au foot, est-il envisageable de leur permettre d'aller jouer aux entraînements du FC Vully ? Peut-on les orienter vers les sociétés polysportives ?

La méconnaissance des questions juridiques et bien d'autres difficultés que je reprendrai plus tard ont rendu cette cinquième initiative particulièrement difficile.

Fonctionnement de la Plate-forme Comment a fonctionné la Plate-forme ?

Un groupe d'amis/connaissances ayant déjà fonctionné dans des projets

Il faut d'abord rappeler qu'une partie des membres de la Plate-forme se connaissait déjà et avaient déjà eu l'occasion de travailler ensemble sur des projets paroissiaux et humanitaires. Ceci nous a permis de profiter d'un réseau de connaissances et d'amitiés existant et ainsi d'agir rapidement et efficacement dès le début. Il me semble que ces amitiés et cette solidarité ont été déterminantes.

Un groupe relais qui fonctionne en étoile

Dès les premières rencontres une mailing list des membres de la Plate-forme a été créée. Ainsi, les informations ont pu circuler très rapidement et efficacement

entre nous. Ceci nous a permis, par exemple, d'organiser au pied levé, avec les requérants, un stand de cuisine africaine sur le parcours du Slow-Up dont le trajet passait non loin du Centre.

Une structure légère qui favorisait un fonctionnement rapide et efficace. Quelqu'un avait une idée et une disponibilité, l'info était immédiatement relayée et les personnes intéressées pouvaient s'y joindre. Par contre un tel fonctionnement demande que les petits gestes entrepris soient valorisés, les personnes félicitées, et les déceptions exprimées et débriefées.

Ce fonctionnement en étoile a montré sa force dans les débuts, lorsque les membres de la Plate-forme, peut-être encore secoués et choqués par cette levée de boucliers, étaient encore pleine de motivations, mais, à la longue, il a montré ses limites lorsque, pour des raisons professionnelles ou familiales, quelques fers de lance du groupe ont vu leurs disponibilités diminuer.

Le poids de l'administration, de l'organisation et de l'accompagnement des activités et des personnes reposaient essentiellement sur un, voire quelques membres, qui n'auraient certainement pas pu continuer ainsi beaucoup plus longtemps.

Un groupe entouré de « sympathisants »

La Plate-forme comptait, en rotation, une vingtaine de membres. Afin de garder une certaine efficacité et flexibilité, il ne nous a pas semblé nécessaire d'élargir la Plate-forme. Par contre, nous pouvions nous appuyer en partie sur les « sympathisants ». Ce sont eux qui, le plus souvent de manière anonyme, répondaient aux différents besoins des requérants qui apparaissaient dans la lettre de nouvelles. C'est également dans ce réservoir de sympathisants que nous avons trouvé quelques personnes qui ont accepté

d'organiser l'une ou l'autre des activités d'occupation des requérants.

Ces « sympathisants » ont également été un relais important avec le reste de la majorité silencieuse car ils prenaient des nouvelles du centre et de nos activités et retransmettaient autour d'eux une information positive.

Les difficultés de rencontrer les requérants

Quelques mots sur les difficultés d'aller à la rencontre des requérants

Langues et cultures

La majorité des requérants issus de vingt nationalités différentes ne maîtrise pas notre langue. C'est une difficulté dont on ne mesurait pas l'importance. *(les différents codes linguistiques et gestuels définis par notre langue et notre culture que nous utilisons pour entrer en relation ne fonctionnent plus et suscitent souvent gênes et maladresses.)*

Différences de situation socio-économique

Cette difficulté est accentuée par la différence de statut économique entre les requérants et nous. Par exemple, il est difficile de ne pas ressentir de la gêne, voire un malaise lorsque, par exemple, vous invitez en plein hiver quelques requérants pour un souper et que les invités arrivent transis de froid sans même une veste d'hiver sur les épaules à la porte de votre maison richement décorée. *(Leur présence met en relief le luxe et le confort dans lequel vous vivez par rapport au dénuement dans lequel les requérants se trouvent. Ce contraste est encore plus difficile à gérer lorsqu'au fil de la soirée les langues se délient et qu'on apprend les drames que certains d'entre eux ont vécu. Si ce contraste est difficile à vivre pour nous, qu'en est-il pour eux ?)*

Rivalités, jalousie

Evidemment il n'a pas été possible d'inviter tous les requérants du Centre. Se

pose alors les questions des tensions, des rivalités et des jalousies que ce genre d'invitation peut engendrer entre eux.

On commence alors à réaliser que les bonnes intentions ne suffisent pas pour agir de manière adéquate à leur égard.

(Nous avons alors favorisé des lieux neutres, si possible à l'extérieur pour nos rencontres. L'espace ouvert permet en effet plus facilement d'entrer en contact ou si le besoin s'en fait ressentir de prendre un peu de distance.

La langue étant un gros obstacle, le repas en plein air autour d'une grillade, le jeu ou le sport sont autant de moyens de rencontrer l'autre de façon différente. Ces occasions de rencontre à l'extérieur permettent également aux sympathisants de « juste passer » et aux autres de la majorité silencieuse qui passent par là par hasard d'être invités pour un café ou un dessert. La frontière du groupe est ainsi plus facile à franchir qu'à l'intérieur.)

Différences de générations

La majorité des membres de la plate-forme ou des « sympathisants » qui avait la possibilité d'organiser des activités d'occupation étaient des dames d'un certain âge qui proposaient des visites ou des balades qui ne correspondaient pas forcément aux besoins ou souhaits des jeunes hommes ou femmes du Centre. *(Ceux-ci étaient plus intéressés par la ville et ses magasins. Là, c'était la différence de génération et des intérêts divergents qui rendaient la rencontre difficile. Une fois de plus nous avons réalisé que nous devions plus être des relais qu'un club d'occupation. C'est ainsi que nous nous sommes mis en contact avec un groupement de Fribourg qui organise des repas interculturels. Notre rôle s'est alors limité à accompagner les requérants à ces soupers qui leur permettaient de découvrir les réseaux d'entraide de Fribourg.)*

Incertitude quant à la durée du séjour

Un autre obstacle à la rencontre est l'impossibilité que nous avons de connaître la durée de leur séjour. Pour certain il durait quelques semaines, pour d'autres quelques mois. Dans ces conditions il est très difficile d'organiser une action à long terme. Les requérants avec qui nous avons fait connaissance étaient, pour certains, déjà repartis lorsque l'activité suivante avait lieu.

Les liens d'amitié

Des liens d'amitié se sont créés entre habitants du Vully et quelques requérants, mais beaucoup de ces derniers n'ont pas eu cette chance. Comment gérer ces situations qui privilégiaient certains au détriment des autres ? En outre ces liens d'amitié demandent de la part des habitants concernés un investissement considérable en temps, en émotion, en énergie qui est parfois lourd à porter. Comment garder la distance face à ces besoins et demandes ?

Les réticences des citoyens à participer à nos initiatives

Essai de lister les réticences des citoyens à participer à nos initiatives.

- Crainte de ne pas être à la hauteur
- Crainte d'être bousculé dans son confort et sa conscience
- Crainte que ça nous engage trop
- Crainte d'être assimilé à un groupe l'identité inhabituelle et sans lien avec les associations connues
- Crainte de l'incompréhension des voisins
- Préjugés et méconnaissance de la situation des requérants
- Ne pas se sentir concerné par les initiatives d'un groupe à l'identité confuse ou à l'identité paroissiale
- Opposition à l'accueil de requérants

Attitude des autorités communales à l'égard de notre initiative

Je terminerai par une petite réflexion sur l'attitude des autorités communales à l'égard de notre initiative

Dès le début, la Plate-forme a souhaité fonctionner en collaboration avec les autorités communales ou au service de celles-ci, mais le Conseil communal n'est pas, ou n'a pas pu entrer en matière. Il y avait des témoignages occasionnels de reconnaissance à l'égard de l'un ou l'autre des responsables de la Plate-forme, mais ceux-ci sont toujours restés très discrets et jamais ou rarement publics. Nous regrettons donc une attitude relativement distante à l'égard de notre initiative. Etait-ce par crainte de voir une partie de la population interpréter son intérêt et sa participation comme une forme de bienveillance à l'égard du centre de requérants ?

Nous déplorons également que les autorités aient refusé de mettre à disposition les locaux communaux dont nous avons besoin pour des « actions rencontres » entre Vuillerains et requérants.

Nous avons également senti une volonté des autorités communales de vouloir associer la Plate-forme à une activité paroissiale, ce à que nous nous sommes fermement opposés, persuadés que la société civile devait aussi assumer les tâches morales et ne pas en laisser la responsabilité aux Eglises, comme « bonne conscience ». En outre l'étiquette paroissiale aurait retenu ou découragé des personnes susceptibles d'être intéressées par notre démarche, mais ne s'identifiant pas du tout à une activité liée à l'Eglise. Cette question identitaire nous a accompagnés durant toute l'année et a certainement été l'une de nos difficultés à atteindre nos objectifs.

Le sujet des requérants est une question hautement sensible qui soulève rapidement les passions. Dans une commune où presque tout le monde se connaît, il est difficile de prendre position et de s'afficher contre la majorité présumée ou les personnes influentes.

Il existe pourtant au sein de notre commune d'anciennes associations dont le

but est l'entraide. Il s'agissait, autrefois, d'anciennes sociétés de coutures qui vendaient leurs ouvrages et reversaient leur gain pour des personnes ou des groupes qui étaient dans le besoin. A l'origine, ces groupements étaient dépendants des paroisses, mais au fil de leur histoire ils ont pris leur indépendance. Ces groupes organisent toujours des ventes dont les gains sont reversés à des projets de solidarité. Nous pensons qu'une telle association aurait été sensible au sort des requérants et à nos efforts de rencontre, mais elle peut difficilement s'investir dans une situation qui divise et soulève autant de passions. Pour se manifester elle doit pouvoir agir sous couvert de neutralité. Ce couvert de neutralité, le Conseil communal aurait pu l'offrir si après avoir pris acte de la demande du Canton, elle se serait officiellement impliquée dans une réflexion visant à favoriser les relations entre Vuillerains et requérants. Ce qui est vrai pour une association l'est aussi pour une bonne partie des individus formant la majorité silencieuse.

L'un des problèmes de la Plate-forme consistait à n'avoir aucune reconnaissance, ou mieux, aucun mandat officiel de la Commune. Nous avons donc une étiquette de marginaux n'ayant pas tout à fait les pieds sur terre ou de paroissiens. Une étiquette derrière laquelle se retrouvaient quelques anciens habitués, mais qui n'intéressait pas les citoyens de la majorité silencieuse. C'est la raison pour laquelle nous espérons que ce soit le Conseil communal qui mette sur pied ce groupe de réflexion. Ainsi les citoyens hésitants auraient pu participer de façon neutre, sans devoir prendre parti.

L'une des caractéristiques de cette majorité silencieuse est la discrétion. Il est donc difficile pour elle de s'afficher dans une activité d'un groupe typées « pro requérants ». Alors que si nos initiatives avaient été relayées par le réseau d'information habituel de la commune, il est probable que la participation la majorité

silencieuse aurait été plus conséquente car ne s'affichant ni pour, ni contre, mais participant de manière neutre à une activité communale.

Je rappelle ici qu'il n'était plus question de savoir si on acceptait ou non des requérants. Ils étaient là avec toute leur détresse et notre Commune devait faire avec. Très concrètement il était donc question de savoir ce qu'il était possible de faire pour que leur séjour imposé au Vully se fasse dans les meilleures conditions. Il n'était pas question de s'afficher en tant que « pro » ou « anti », mais en tant qu'être humain et en tant que citoyen responsable.

Nous n'avons pas eu cet appui de la commune et nous le regrettons.

Conclusion

Mon exposé, par le nombre de difficultés qu'il soulève et de questions qu'il pose, se présente finalement comme une analyse assez critique d'une expérience d'accueil de requérants dans une commune villageoise. Je souhaite néanmoins terminer par une note positive. Cette expérience nous a ouvert les yeux sur une réalité : l'énorme différence qui existe entre notre situation extrêmement privilégiée de citoyens suisses et celle d'une grande majorité de la population mondiale en situation de grande précarité. Cette différence qui se présente habituellement à nous de manière très virtuelle par la médiation d'un écran de télévision surgit subitement dans notre quotidien, à la porte de notre maison et il n'est plus possible de presser sur le bouton « off » de notre télévision après s'être engagé à verser un montant à la « Chaîne du bonheur » pour soulager notre conscience. La question du requérant nous heurte de plein fouet parce que la misère est là tout près à la porte de nos maisons. Pour reprendre les paroles de Flaubert, la rencontre de ces requérants nous heurte. Il s'agit donc d'abord d'une expérience incarnée, personnelle et humaine.

Mais lorsque cette différence a pu être assumée et dépassée, on rencontre véritablement des individus et à travers l'individu c'est la vérité qu'on découvre. Ici c'est la parole de Delacroix qui résonne : « J'ai beau chercher la vérité dans les masses (celles des requérants par exemple), je ne la rencontre que dans les individus. » C'est ainsi que chaque membre de la Plate-forme est ressorti très

enrichi de cette expérience et certainement humanisé.

Et finalement nous espérons avoir contribué à poser le problème des requérants de manière un peu plus humaine dans notre commune, et avoir laissé aux requérants qui y sont passés un sentiment d'avoir été accueilli avec dignité.

Synthèse de la journée

Marc-Henry Soulet, *Professeur ordinaire, titulaire de la Chaire francophone, Domaine Sociologie, politiques sociales et travail social, Université de Fribourg*

La participation, une illusion réaliste

- Formuler quelques constats à la suite des présentations
- Reprendre les pistes d'ouverture suggérées pour prolonger la réflexion et nourrir l'action
- Esquisser une ébauche de formalisation des enjeux identifiés lors de cette journée



Marc-Henry Soulet - avril 2008

La participation, une illusion réaliste

Constat 1 : « La participation, piège à con » : une vision dépassée !

- Un unanimité face à la participation
- Une valeur contemporaine centrale



Marc-Henry Soulet - avril 2008

La participation, une illusion réaliste

Constat 2 : La participation, c'est une exigence démocratique

Ne pas participer, c'est

- Affaiblir la cohésion sociale
- Engendrer le risque de la tyrannie
- S'exclure progressivement
- Appeler le développement de procédures de facilitation de la participation



Marc-Henry Soulet - avril 2008

La participation, une illusion réaliste

Constat 3 : La participation, c'est une intention et une réalité incommensurables

- Jusqu'à où participer en extension ? Les différents champs politique, associatif, vicinal...
- Jusqu'à où participer en profondeur ? Les différents degrés passifs (consommateur), actifs (citoyen éclairé) et militants (quasi-professionnel).



Marc-Henry Soulet - avril 2008

La participation, une illusion réaliste

Constat 4 : La participation, c'est optimiser le fonctionnement social et institutionnel

- Favoriser les échanges sociaux et encourager le partage
- Augmenter l'efficacité et améliorer le climat institutionnel
- Socialiser, développer le respect de l'autre, créer le dialogue et donc permettre l'évitement de conduites déviantes
- Augmenter sa puissance à agir et à peser sur son existence et son environnement



Marc-Henry Soulet - avril 2008

La participation, une illusion réaliste

Constat 5 : La participation, cela suppose des structures *ad hoc*

- Admettre la nécessaire institutionnalisation de la participation sous des formes en constant renouvellement
- Poser le rôle central des cadres formels, mais aussi des initiatives informelles et souples
- Reconnaître l'importance des structures d'opportunité comme la carte-culture, le web ou les cafés nationaux



Marc-Henry Soulet - avril 2008

La participation, une illusion réaliste

Constat 6 : La participation, cela s'apprend

- Qui a participé, participera !
- Pour participer, il faut des appétences et des compétences
- Participer, c'est un processus qui doit, pour durer, se traduire par des effets et donc produire un effet d'entraînement
- Apprendre à participer, oui. Mais comment ?



Marc-Henry Soulet - avril 2008

La participation, une illusion réaliste

Piste 1 : La participation, un enjeu civil

- Maintenir la participation comme engagement libre, reconnaître le droit de retrait
- Se défier des formes coercitives, la participation quasi-obligée
- Considérer la participation comme un des fondements de la dignité humaine



Marc-Henry Soulet - avril 2008

La participation, une illusion réaliste

Piste 2 : La participation, une signification à construire

- Imaginer un espace intermédiaire entre idiotie (privé) et abstraction (public)
- Fixer les limites et le sens de la participation
- Favoriser l'enracinement de la participation dans l'exercice de la pensée critique
- Stimuler l'imagination civique dans des espaces souples



Marc-Henry Soulet - avril 2008

La participation, une illusion réaliste

Piste 3 : La participation, un défi pédagogique

- Clarifier les enjeux sociaux et politiques pour dépasser l'hermétisme des débats formels et inscrire la participation dans des enjeux concrets
- Offrir des supports pour donner envie et faire de la participation une douce habitude en offrant des supports durables pour cela
- Privilégier la forme au fond



Marc-Henry Soulet - avril 2008

La participation, une illusion réaliste

Piste 4 : La participation, un problème socio-économique et socio-culturel

- Lutter contre l'inégalité des chances devant la participation
- Créer les conditions structurelles d'une disponibilité à la participation
- Identifier et surmonter les obstacles fonctionnels, matériels et immatériels, à la participation



Marc-Henry Soulet - avril 2008

La participation, une illusion réaliste

Les registres de la participation

- La participation politique
- La participation institutionnelle
- La participation civile



Marc-Henry Soulet - avril 2008

La participation, une illusion réaliste

Les vertus de la participation

- L'intégration sociale
- L'activité citoyenne
- La réalisation personnelle



Marc-Henry Soulet - avril 2008

La participation, une illusion réaliste

Les obstacles à la participation

- La réticence
- La démunition
- L'invisibilité
- L'éloignement
- L'inefficience
- L'encadrement



Marc-Henry Soulet - avril 2008

La participation, une illusion réaliste

Les soutiens à la participation

- La clarification des enjeux
- La formation des compétences
- Les structures intermédiaires
- Les facilitateurs d'accès
- La coopération conflictuelle
- La valorisation de l'imagination civile



Marc-Henry Soulet - avril 2008

La participation, une illusion réaliste

Afin de prolonger de la réflexion...

Participer, une illusion réaliste plus qu'une mission impossible



Marc-Henry Soulet - avril 2008

La participation, une illusion réaliste

Une illusion réaliste, c'est-à-dire voir dans la participation une vertu négative

➤ Admettre que la participation constitue un lieu vide, irremplissable en totalité, un espace in-occupable complètement, mais bien effectif, à partir duquel se travaille toute société démocratique et se forge de la citoyenneté



Marc-Henry Soulet - avril 2008

La participation, une illusion réaliste

Une illusion réaliste, c'est-à-dire voir dans la participation une vertu positive

➤ Considérer la participation comme pédagogie de la démocratie.



Marc-Henry Soulet - avril 2008

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS

Route des Cliniques 17, 1700 Fribourg/Freiburg

T +41 26 305 29 04, F +41 305 29 09

—

Les Assises du social ©

Domaine Sociologie, politiques sociales et travail social
de l'Université de Fribourg

Fribourg, 2012